



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Première Commission

11^e séance plénière

Judi 12 octobre 2017, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacrés aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants, notamment M. Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement; M^{me} Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et nos intervenants à cette séance conjointe des Première et Quatrième Commissions, convoquée en application de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale en tant que contribution conjointe des deux Commissions au cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

C'est un plaisir pour moi de coprésider cette séance avec le Président de la Quatrième Commission, S. E. l'Ambassadeur Rafael Darió Ramírez Carreño, de la République bolivarienne du Venezuela. Nous avons convenu de présider à tour de rôle au déroulement de la

séance. En conséquence, je présiderai la première moitié de nos travaux et le Coprésident Ramírez Carreño la seconde moitié.

La question de savoir comment préserver au mieux l'espace exclusivement à des fins pacifiques est examinée régulièrement au fil des ans par les deux Commissions. La Première Commission l'examine au titre du point 99, relatif au désarmement général et complet, dans le cadre du sous-point v), intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». La Quatrième Commission l'examine quant à elle au titre du point 52 b) de l'ordre du jour, relatif à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Cette séance conjointe offre un forum intégré aux membres des deux Commissions pour qu'ils puissent examiner ensemble la question.

Le programme du débat conjoint d'aujourd'hui a été distribué. Comme il y est indiqué, la séance d'aujourd'hui va examiner la question générale des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Dans ce contexte, le thème transversal est le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, sous l'angle de son passé, de son présent et de son avenir. Nous mettrons également l'accent sur quatre sous-thèmes pour favoriser un dialogue ciblé et structuré entre les délégations. Le premier thème est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



le Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui, depuis 50 ans, contribue à favoriser les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le deuxième est le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale des activités spatiales. Le troisième porte sur les moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et le quatrième est axé sur les efforts visant à assurer la viabilité des activités spatiales pour tous les pays.

Nous allons maintenant entendre les déclarations liminaires de M. Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, qui s'exprimera au nom de la Haute-Représentante, et de M^{me} Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales. Elles seront suivies d'un débat.

J'invite maintenant M. Makram à prendre la parole devant la Commission.

M. Markram (Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion de participer à ce deuxième débat conjoint des Première et Quatrième Commissions. D'emblée, je voudrais remercier les Présidents et les Bureaux des Commissions de leur appui, et exprimer ma gratitude au Bureau des affaires spatiales pour son étroite coopération dans l'organisation de ce débat. Je remercie également les intervenants d'avoir fait le voyage jusqu'à New York pour participer à la présente séance.

Il y a deux jours, la communauté internationale célébrait le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Cet instrument historique a codifié les fondements du droit spatial et fixé l'objectif commun qui est de préserver l'espace en tant que lieu de paix. Son important héritage comprend la non-militarisation des corps célestes et le non-déploiement d'armes de destruction massive où que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique. Le Traité a joué un rôle essentiel pour garantir que la course aux armements de la guerre froide ne s'étende pas au-delà des limites de la Terre, mais il ne visait pas à régler de façon globale tous les risques éventuels pour la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Les préoccupations relatives à l'armement de l'espace ont été reportées à des délibérations futures et demeurent une priorité urgente à ce jour. Le thème de la présente séance offre donc une bonne occasion de dresser le bilan du cadre de gouvernance mondiale pour les activités spatiales.

L'accessibilité et l'utilisation croissantes de l'espace extra-atmosphérique par les gouvernements et le secteur privé ont apporté des bienfaits incontestables au développement, au bien-être et à la sécurité des êtres humains. Les activités spatiales ont une incidence sur tous les aspects de la vie moderne, et notre dépendance vis-à-vis de l'espace touche tous les secteurs de la société, de l'économie à l'armée. Cependant, l'espace est un environnement fragile et les mesures prises par un seul acteur peuvent avoir des conséquences pour tous les autres. Empêcher qu'un conflit ne s'étende à l'espace demeure donc un impératif urgent, alors même que la dépendance militaire croissante vis-à-vis de l'espace renforce son importance stratégique et révèle la vulnérabilité inhérente des biens spatiaux. La préservation de cet environnement à des fins pacifiques a également été considérée comme une étape essentielle pour permettre à l'ONU de réaliser ses objectifs généraux dans le domaine du désarmement depuis 1957 et l'adoption, la même année, par l'Assemblée générale de la résolution 1148 (XXII).

Pourtant, en dépit de la conclusion subséquente des cinq traités internationaux régissant l'espace, certains aspects du régime juridique visant à empêcher l'espace de devenir un lieu de conflit demeurent largement sous-développés. Par exemple, il ne semble pas y avoir de contestation quant au fait que le droit à la légitime défense s'applique aux activités spatiales, mais nous n'avons pas encore une vision commune de la manière dont ce droit pourrait être appliqué conformément au droit international et sans entraîner des conséquences graves et durables. Si nous n'avons pas encore constaté de course active aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les capacités technologiques pertinentes existent depuis des décennies. De nombreux concepts en vue du placement de différents types de moyens perturbateurs et destructeurs de contre-attaque dans l'espace ont été étudiés, élaborés et mis à l'essai. Il existe des systèmes antimissiles balistiques déployés aujourd'hui qui pourraient fonctionner comme des armes antisatellite.

Le Secrétaire général António Guterres a décrit notre monde comme étant un monde de conflits nouveaux et anciens tissés dans un réseau complexe. Dans le même temps, nous vivons à une époque d'accélération exponentielle du développement scientifique et technologique. Ces tendances, prises ensemble, laissent augurer d'une probabilité croissante de voir l'apparition rapide de nouvelles capacités militaires rompre cet équilibre et déboucher sur une expansion incontrôlée

des conflits armés dans l'espace, ce qui pourrait avoir des conséquences inimaginables. Dans ce contexte, il est encourageant de constater que l'ONU semble avoir trouvé un nouvel élan dans le cadre de ses efforts de longue date visant à renforcer la sécurité et la viabilité des activités spatiales et à prévenir une course aux armements dans l'espace. Je voudrais mettre en relief quelques domaines où nous voyons les meilleures chances de progrès.

Depuis 2013, l'Assemblée générale a encouragé et ensuite appelé tous les États Membres à examiner et à mettre en œuvre les propositions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Des entités du système des Nations Unies ont établi des mécanismes de coordination, notamment par l'intermédiaire d'ONU-Espace, pour aider les États Membres à mettre en œuvre ces mesures. En avril, le Secrétaire général a publié un rapport (A/72/65) qui décrit ces activités, recense les insuffisances et recommande les moyens par lesquels les organismes des Nations Unies peuvent continuer à appuyer l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, si les États Membres en décident ainsi. À cet égard, il est encourageant de voir le grand intérêt que suscite la poursuite des délibérations sur la mise en œuvre de ces mesures durant la prochaine session de la Commission du désarmement sur la base d'une proposition conjointe de la Chine, de la Fédération de Russie et des États-Unis.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu l'an dernier d'un premier ensemble de lignes directrices sur la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique. Il a continué de travailler d'arrache-pied pour régler les questions en suspens qui portent sur un certain nombre d'aspects touchant la sécurité internationale, dont certains étaient énoncés dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux (A/68/189) et au-delà.

Enfin, la Chine et la Fédération de Russie ont proposé de créer un nouveau groupe d'experts chargé de poursuivre l'élaboration de mesures juridiquement contraignantes pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. S'il est approuvé par l'Assemblée générale, les travaux de ce groupe pourraient contribuer à réduire les divergences de points de vue sur la manière de continuer à codifier et développer le régime juridique de l'espace, en attendant que la Conférence du désarmement sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Au cours des dernières années, nous avons créé une dynamique considérable en faveur de la promotion de la sécurité dans l'espace dans l'intérêt de la paix et du désarmement. J'espère que cette séance conjointe pourra servir de base pour un examen approfondi de tous ces efforts dans l'ensemble du système des Nations Unies et montrera la voie à suivre pour assurer le développement progressif de la gouvernance de l'espace au profit de tous.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Makram de sa déclaration.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant M^{me} Simonetta Di Pippo à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Di Pippo (Bureau des affaires spatiales) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de prendre la parole dans le cadre de ce débat conjoint des Première et Quatrième Commissions sur les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Je peux confirmer que nous entretenons une coopération et une coordination fructueuses avec le Bureau des affaires de désarmement. L'organisation de séances conjointes des Première et Quatrième Commissions en 2015 et aujourd'hui atteste de l'engagement commun de nos Bureaux. La table ronde d'aujourd'hui fait suite à la séance spéciale conjointement tenue en 2015 (voir A/C.1/70/PV.13), mais dans un cadre différent et innovant qui, je l'espère, permettra de poursuivre un dialogue axé sur l'avenir sur plusieurs questions liées à la sécurité et à la viabilité de l'espace, notamment les points de vue de l'industrie, du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile.

Cette année revêt une importance historique, puisque nous célébrons le soixantième anniversaire du lancement de Spoutnik 1 et le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. La table ronde d'aujourd'hui est une contribution des Première et Quatrième Commissions au cinquantième anniversaire du Traité. À cet égard, il importe de se pencher sur le rôle fondamental que joue le Traité dans le contexte plus large de la sécurité spatiale. Les thèmes sur lesquels porte le programme élaboré par mon bureau en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement témoignent de l'importance du Traité pour l'espace extra-atmosphérique pour les activités spatiales passées, présentes et futures. Le Traité revêt une importance primordiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour la promotion de la coopération et de l'entente au niveau international.

Il fait office de Constitution pour les activités spatiales et est le principal instrument juridique en matière de gouvernance mondiale pour les activités spatiales. En tant qu'élément du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique, il énonce les principes fondamentaux pour garantir le respect de l'ordre juridique dans le cadre des activités spatiales.

Dans le contexte plus large de la sécurité spatiale en tant que pilier fondamental pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales peuvent contribuer à réduire les accidents et les erreurs d'interprétation et de calcul, à promouvoir la coopération, à créer un environnement plus prévisible et à dégager un consensus sur des questions essentielles pour veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, au moins en tant que première étape du développement progressif du droit international de l'espace. Nous estimons que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales publié en 2013 (A/68/189) est un document sans précédent à cet égard. Le programme relatif aux mesures de transparence et de confiance a été considérablement développé grâce au rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, publié l'an dernier, (A/AC.105/1116) et au rapport du Secrétaire général publié en avril (A/72/65 et A/72/65/Add.1). Nous avons également recueilli des contributions supplémentaires des États Membres, qui figurent dans le document A/AC.105/1145 et dans des documents qui ont été publiés précédemment, comme le A/AC.105/1080, et leurs additifs respectifs. Ils constituent une base solide pour aller de l'avant.

Comme cela a été déjà souligné, l'espace extra-atmosphérique est un environnement dans lequel les mesures prises par un acteur peuvent avoir une incidence sur d'autres acteurs, notamment les usagers de services spatiaux sur Terre. Dans ce contexte, compte tenu de l'augmentation des opérations spatiales et de l'intérêt stratégique accru de l'espace, il importe plus que jamais de renforcer la sécurité des opérations spatiales et des biens et systèmes spatiaux, y compris des infrastructures critiques – qui sont également vitales pour la cybersécurité – et de préserver l'environnement spatial. La viabilité à long terme des activités spatiales sera essentielle pour répondre à ces préoccupations. Pour ce qui est de protéger la Terre, nous devons également tenir compte des dangers posés par des risques naturels comme les objets géocroiseurs

et la météorologie spatiale. Le Bureau des affaires spatiales travaille en collaboration avec les États, les organisations internationales et d'autres entités compétentes pour renforcer la résilience et la capacité des systèmes spatiaux afin de pouvoir faire face aux dangers découlant de ces risques.

Depuis quatre décennies, le Bureau des affaires spatiales est chargé de tenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, conformément à la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Ce registre est le principal mécanisme de transparence et de renforcement de la confiance fondé sur des traités. À cet égard, il importe de reconnaître l'impact de la résolution 62/101, adoptée en 2007, sur la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux. Nous notons que plusieurs États suivent de plus en plus les recommandations énoncées dans cette résolution en fournissant au Registre, à titre volontaire, des données d'immatriculation supplémentaires, notamment sur des modifications relatives à des objets spatiaux en orbite et sur des objets spatiaux en orbite quittant l'orbite de la Terre ou rentrant dans l'atmosphère, ainsi que des informations similaires jugées importantes pour la procédure d'immatriculation et le cas échéant, pour renforcer la sécurité des opérations spatiales.

Je mentionne expressément le régime d'immatriculation parce qu'en plus de mettre en œuvre les procédures établies permettant au Secrétaire général de s'acquitter de ses responsabilités au titre des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace, notamment le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Bureau des affaires spatiales a pour mandat de contribuer aux initiatives mondiales visant à améliorer la gouvernance internationale pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales. Dans ce contexte, le Bureau des affaires spatiales est prêt à coopérer avec les États Membres pour mettre en place des procédures adéquates et fiables d'échange d'informations et de notification, en faisant fond sur le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, qui se base sur un traité et existe depuis longtemps, et sur les procédures de notification prévues par les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) achève actuellement les préparatifs pour le Cinquantenaire de la Conférence

des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, également connu sous le nom d'UNISPACE+50, qui aura lieu en 2018. D'une manière générale, nous sommes en train d'examiner des mécanismes de coopération et de coordination spatiales aux niveaux national, régional, interrégional et international, en vue d'améliorer et de consolider l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité de l'espace et la diplomatie spatiale pour le XXI^e siècle. Il s'agit d'un programme intitulé « Espace 2030 ». Pour le COPUOS et le Bureau des affaires spatiales, UNISPACE+50 et le processus qui sera mis en œuvre par la suite, à l'horizon 2030, sont une occasion de renouveler et de renforcer ce cadre commun unique de coopération entre les principales nations spatiales et les puissances spatiales émergentes, notamment en renforçant le dialogue important entre l'ensemble d'acteurs et de parties prenantes – les gouvernements, les organisations non gouvernementales, l'industrie, le secteur privé et la société civile. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique est au cœur des efforts diplomatiques au niveau mondial dans le domaine spatial. Je me réjouis à la perspective de la table ronde d'aujourd'hui et du dialogue interactif. Il est dans notre intérêt à tous de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Tel doit être notre objectif primordial dans le cadre des activités spatiales pour garantir la paix, la prospérité et le développement durable à toute l'humanité.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Di Pippa de sa déclaration.

C'est pour moi un plaisir de souhaiter à nouveau la bienvenue aux intervenantes, M^{me} Charity Weeden, de la Satellite Industry Association; M^{me} Laura Grego, de l'Union of Concerned Scientists; M^{me} Daniela Genta, d'Airbus; et M^{me} Jessica West, de Project Ploughshares. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M^{me} Joanne Wheeler, de Bird & Bird, qui participe à la présente séance par visioconférence et qui participera à l'échange de vues interactif. Pour gérer efficacement le temps dont nous disposons, les experts sont priés de limiter la durée de leurs interventions à un maximum de sept minutes.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Charity Weeden, Directrice principale des politiques de la Satellite Industry Association.

M^{me} Weeden (Satellite Industry Association) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège d'être ici aujourd'hui pour donner le point de vue de

l'industrie des satellites sur les efforts de viabilité à long terme.

Il y a quatre ans, la Satellite Industry Association, la European, Middle East and African Satellite Operators Association et la Space Data Association ont fait une présentation commune à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), donnant des informations sur l'engagement de l'industrie des satellites à investir dans la viabilité des activités spatiales.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur les progrès des activités spatiales commerciales et sur les initiatives qui visent à créer un milieu spatial viable tout en encourageant la croissance de l'industrie des satellites, deux efforts complémentaires et nécessaires qui apportent de multiples avantages pour tous. Je vais également recenser les mesures prises par l'industrie pour assurer la sécurité des opérations spatiales et les moyens par lesquels la Satellite Industry Association échange avec le Gouvernement des États-Unis ainsi qu'avec des organismes internationaux tels que le COPUOS, ce qui lui permet de faire part des contributions de l'industrie des satellites concernant notre intérêt commun dans la viabilité à long terme de l'espace.

La Satellite Industry Association se compose de plus de 40 membres actifs dans les opérations réalisées par des satellites, les services, la fabrication, le lancement de satellites mais également dans les infrastructures au sol, et elle est fière de collaborer depuis quelques années avec la délégation des États-Unis auprès du COPUOS dans ses efforts visant à garantir la viabilité de l'espace. Cet engagement a été bénéfique pour l'industrie des satellites, offrant une possibilité de participation aux acteurs de l'industrie qui souhaitent être plus actifs. Le COPUOS examine les questions qui ont un impact similaire sur les biens commerciaux, et cela donne davantage de possibilités de faire des observations collectives sur les propositions et les positions. Cela permet à l'industrie de mieux comprendre les activités et procédures du COPUOS et a débouché sur un engagement plus productif.

Voilà plus de 50 ans que l'industrie des satellites commerciaux innove dans les technologies, les capacités et les applications. La miniaturisation de l'électronique a entraîné une abondance de satellites plus petits. Les progrès de la technologie des caméras permettent une plus haute résolution à un moindre coût, fournissant des informations plus fréquentes et de meilleure qualité

sur notre planète. La technologie à faisceaux ponctuels s'est traduite par une gestion accrue des données dans davantage d'emplacements précis, en tirant le meilleur parti du spectre disponible. Les antennes sont plus petites et plus souples, et les terminaux sont portatifs et plus compatibles. Les signaux de synchronisation et de positionnement depuis l'espace sont essentiels à la plupart des entreprises et des activités.

Depuis le lancement d'INTELSAT I, le premier satellite de communications commerciales, les révolutions dans les technologies spatiales ont pénétré notre économie mondiale et notre mode de vie. Actuellement, 41 % des plus de 1 400 satellites en orbite appartiennent à des entreprises, et ils offrent un éventail de services, notamment des services de réseau à large bande pour les zones rurales et urbaines et des possibilités de connexion en mer ou dans les airs. Au niveau mondial, la communication via des entreprises spatiales privées est courante. Les signaux de télédiffusion viennent directement ou indirectement de l'espace, et il existe des méthodes et des capteurs divers pour prendre des mesures et observer la Terre grâce aux satellites commerciaux.

Les avantages finaux sont importants. Au regard des objectifs de développement durable des Nations Unies, les satellites, y compris ceux appartenant à des entreprises et ceux qui sont disponibles, permettent des avancées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité publique. Ils offrent aux nations la possibilité de surveiller et de sauvegarder leurs ressources naturelles. Le secteur spatial commercial, en particulier, ouvre la voie à une croissance économique dynamique et fondée sur la technologie, inspirant les scientifiques et les ingénieurs actuels et futurs.

La Satellite Industry Association appuie les opérations spatiales gérées de manière responsable et efficace par toutes les entités participant à ces activités. Une conduite responsable contribue à ce que tous les utilisateurs de satellites, y compris les clients, les entreprises et les gouvernements, puissent compter sur les technologies satellitaires pour répondre à leurs besoins et protéger les investissements considérables réalisés dans l'infrastructure satellitaire mondiale. Les opérateurs de satellites commerciaux garantissent la redondance de systèmes pour atténuer les risques de voir ces satellites ne plus répondre ou devenir incontrôlables au sein d'orbites très appréciées. Ils prennent également des mesures pour garantir la cybersécurité de leurs systèmes. L'appréciation de la situation est

une composante essentielle pour mener à bien des opérations spatiales sûres et efficaces. En particulier, les opérateurs ont besoin d'une connaissance précise de leurs systèmes, en ce qui concerne l'emplacement, la trajectoire orbitale, la capacité de manœuvre et la santé du système.

Il est tout aussi important de comprendre les caractéristiques d'autres systèmes d'exploitation et des débris, telles que la situation géographique, l'orbite, les manœuvres planifiées et le risque d'interférences des radiofréquences. C'est pourquoi il est essentiel que tous les opérateurs spatiaux soient en mesure d'échanger des informations afin de rendre compte des activités spatiales et d'assurer la sécurité des vols de tous les engins spatiaux. La Space Data Association, une association à but non lucratif d'opérateurs de satellites qui améliore la sécurité et l'intégrité des opérations réalisées par des satellites grâce à la coordination de l'industrie, permet un partage contrôlé, fiable et efficace de ces données opérationnelles. En outre, le Gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire de son commandement stratégique, a conclu plus de 50 accords de partage de données avec des entités commerciales et d'autres nations pour une prise de conscience accrue du risque d'événements provoquant des débris.

À la fin de la durée de vie d'un satellite, les activités d'élimination et l'adhésion aux directives du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux contribuent à limiter au minimum les risques de collision en orbite, en particulier dans les régimes très actifs. Toutes ces mesures prises par l'industrie des satellites visent à assurer un milieu spatial stable et utilisable pour tous.

Les interactions entre le secteur et les gouvernements sont également importantes pour la viabilité à long terme de l'espace, en particulier lors de l'établissement de directives volontaires ou de prescriptions au niveau national en matière d'octroi de licences ou de réglementation, lorsqu'il y a des répercussions sur le secteur des satellites. Il existe plusieurs façons dont l'industrie peut collaborer activement avec des organisations gouvernementales ou des organisations internationales.

Premièrement, par la voie du dialogue. Aux États-Unis, il existe des comités consultatifs officiels du secteur pour permettre cette contribution. Ateliers, conférences, journées du secteur ou autres échanges ponctuels sont également des exemples actuels de dialogue entre le secteur et les gouvernements.

Deuxièmement, par la voie des partenariats. Le développement de technologies et de normes communes, la conduite de travaux de recherche universitaire auxquels le Gouvernement et le secteur participent, et la mise en place de programmes qui permettent au Gouvernement d'être un client des applications des satellites commerciaux sont autant d'exemples d'interaction essentielle entre l'industrie des satellites et le Gouvernement des États-Unis.

Troisièmement, par la voie des instances internationales. Dans des lieux de rencontre comme celui où nous nous trouvons aujourd'hui, ou à l'Union internationale des télécommunications, les contributions de l'industrie des satellites peuvent apporter une variété de perspectives sur des sujets tels que la viabilité à long terme de l'espace. Je voudrais également noter que le Forum de haut niveau du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies donne l'occasion à l'industrie d'apporter des contributions ou d'autres programmes, comme la Charte internationale : Espace et catastrophes majeures.

Enfin, la sensibilisation est une activité essentielle pour faire connaître les intérêts de l'industrie. Que ce soit par l'intermédiaire d'entreprises individuelles ou d'associations professionnelles telles que la Satellite Industry Association, le secteur des satellites plaide directement auprès du Gouvernement des États-Unis pour une réglementation prévisible et certaine, pour l'attribution efficace de licences et de fréquences, ainsi que pour une vision à long terme qui crée les conditions propices à une industrie spatiale dynamique et compétitive et à un milieu spatial pouvant contribuer à la réalisation de ces objectifs.

La participation de l'industrie des satellites au dialogue sur la viabilité de l'espace est d'une importance capitale. Il existe de très fortes incitations à agir de façon responsable dans l'espace. Agir autrement reviendrait à mettre en péril les dizaines de milliards de dollars que l'industrie a investis dans la construction et dans le lancement d'engins spatiaux pour servir les clients. En d'autres termes, la viabilité de l'espace n'est pas simplement affaire de bon sens; c'est une bonne pratique commerciale. L'industrie des satellites commerciaux a plus de 50 ans d'expérience d'activités dans l'espace, mettant son énorme expertise au profit de la conduite sûre d'opérations spatiales et adoptant de nombreuses pratiques en matière d'atténuation des événements provoquant des débris.

Le partage des données est une des plus importantes mesures disponibles pour les opérateurs.

Avec les importants changements qui surviennent pour rendre l'espace plus accessible à tous, le nombre de satellites et de leurs utilisations a augmenté, et cela a débouché sur plus d'avantages en aval. Cette croissance et ces changements ont lieu dans un milieu spatial dans lequel les événements provoquant des débris peuvent se produire et se produisent, mettant en péril les investissements et les progrès réalisés dans l'industrie spatiale jusqu'à ce jour.

Il faut donc faire davantage – élaborer davantage de pratiques optimales et de directives, organiser davantage d'échanges et de mises en commun et améliorer les données – pour remédier à l'encombrement de l'orbite géostationnaire et assurer la viabilité des activités spatiales. Dialogue, partenariats, apports et plaidoyer internationaux sont autant de domaines dans lesquels les gouvernements et notre industrie peuvent collaborer pour atteindre un objectif commun : la viabilité à long terme de l'espace.

Je remercie les membres de la Commission de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. La Satellite Industry Association attend avec intérêt de contribuer à cette tâche importante.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Weeden de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Laura Grego, de l'Union of Concerned Scientists.

M^{me} Grego (Union of Concerned Scientists) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant les Première et Quatrième Commissions. Je remercie les délégations de l'attention qu'elles portent à la sécurité et à la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. L'organisation que je représente, l'Union of Concerned Scientists, participe depuis des décennies aux efforts visant à promouvoir la maîtrise des armements et la sécurité dans l'espace. Aujourd'hui, j'entends user du peu de temps dont je dispose auprès des membres des deux Commissions pour illustrer, en ma qualité de scientifique, les défis et les possibilités que présentent les technologies et la manière dont elles donnent forme aux options et aux difficultés qui nous attendent.

Les satellites fournissent des informations et autres services qui revêtent une importance de plus en plus grande pour la sécurité nationale, le dynamisme économique et le bien-être humain. Leurs propriétaires s'inquiètent de plus en plus de leur sécurité; depuis que les satellites existent, on a toujours formé des plans pour

perturber leur fonctionnement. Détruire un satellite peut endommager le milieu spatial en produisant des quantités dangereuses de débris orbitaux. Qui plus est, la dégradation ou la perte d'un satellite important, comme ceux utilisés à des fins de reconnaissance, peut rapidement faire dégénérer une crise terrestre ou entraîner d'autres conséquences imprévisibles et dangereuses. Même sans attaquer à proprement parler un satellite, le simple fait de les prendre pour cible ou de construire des armes à déployer dans l'espace serait susceptible de déclencher une course aux armements, laquelle aurait elle-même d'importantes conséquences préjudiciables, notamment parce que des ressources économiques et politiques critiques pourraient être détournées au détriment d'autres questions urgentes, ou parce qu'elle ferait entrave à la coopération internationale nécessaire pour avancer sur des difficultés majeures telles que la non-prolifération nucléaire, les changements climatiques ou le terrorisme. Bref, les enjeux sont de taille pour nous tous dans l'espace.

Les satellites sont utilisés à des fins civiles, militaires et commerciales. La diapositive qui apparaît à l'écran illustre la répartition approximative actuelle du nombre de satellites en place pour ces missions. Comme les membres de la Commission vont l'entendre aujourd'hui de la bouche de mes collègues, cet équilibre pourrait changer radicalement dans les années à venir. Différents types d'acteurs ont différents besoins dans le milieu spatial, qu'il s'agisse de transparence, de prévisibilité, de réglementation, de liberté d'action ou de coordination. Si nous voulons introduire des perspectives équilibrées dans la gouvernance de l'espace, ils doivent tous être représentés à la table des négociations. Ce n'est pas le moment de se désengager, et il ne faut pas imaginer que nous aurons le temps d'agir plus tard. Je vais à présent donner un bref aperçu des aspects transnationaux de la sécurité dans l'espace.

Le milieu spatial a changé au cours des 50 dernières années, et ce changement a été particulièrement rapide au cours des 10 ou 20 dernières années. Durant une grande partie de notre histoire dans l'espace, il fut principalement occupé par deux acteurs, les États-Unis et l'Union soviétique. La carte qui figure sur la diapositive actuelle montre qui étaient les acteurs dans l'espace en 1966, et qui ils sont aujourd'hui. Au cours des dernières décennies, l'espace a été principalement utilisé à des fins stratégiques de sécurité nationale, comme l'alerte rapide en cas de tirs de missiles balistiques et l'appui aux activités de

renseignement pour vérifier le respect des traités de maîtrise des armements.

À l'époque, les États-Unis et l'Union soviétique ont mis au point des prototypes d'armes antisatellites, procédé à des essais nucléaires atmosphériques, lesquels ont entre autres prouvé que les explosions nucléaires dans l'espace étaient susceptibles d'endommager ou de détruire un grand nombre de satellites, et mené des recherches sur les systèmes de défense antimissiles balistiques. Certes, ces technologies suscitaient un intérêt et certains projets ont été lancés, mais globalement, la retenue a prévalu dans les deux camps. Les deux États avaient compris qu'un armement incontrôlé de l'espace donnerait le coup d'envoi à une course aux armements et causerait une instabilité dangereuse dans les relations nucléaires. La communauté internationale a négocié le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires en 1963 et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 1967, lesquels énonçaient les principes fondamentaux de l'utilisation de l'espace, puis les États-Unis et l'Union soviétique ont élaboré en 1972 le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques.

Certes, cette époque fut véritablement l'âge d'or des accords négociés. Depuis, toutefois, les progrès technologiques rapides ont accru l'utilité de l'espace extra-atmosphérique, de manière parfois imprévue. Une nouveauté majeure a été l'importance croissante des biens spatiaux pour la conduite d'opérations militaires classiques. Ce sont eux qui permettent d'utiliser les munitions à guidage de précision, de collecter des renseignements, de mener des opérations de surveillance ou de reconnaissance, et d'assurer les communications à l'échelle mondiale. L'espace est désormais le terrain non seulement des missions stratégiques de sécurité nationale, mais aussi des missions tactiques de sécurité nationale.

La volonté de préserver ces capacités pour soi-même et de trouver les moyens d'en priver ses adversaires, si nécessaire, s'est traduite par l'élaboration de plans de domination de l'espace, incluant notamment la possibilité de pointer des armes terrestres sur des satellites et de pointer des armes déployées dans l'espace sur la terre et sur des objets spatiaux. Cela a évidemment mis à rude épreuve le principe fondamental qui veut que l'espace doit être utilisé à des fins pacifiques et être assimilé à un patrimoine naturel international. Par le passé, nombre de ces plans se sont brisés sur l'écueil des réalités techniques et économiques, d'autant que les

pays n'avaient pas encore tiré de conclusions claires, au niveau national, sur la manière de concilier les questions de sécurité nationale dans l'espace et les utilisations pacifiques de l'espace.

Aujourd'hui, les acteurs dans l'espace sont beaucoup plus nombreux, et ils cherchent à s'en servir pour étayer leur développement économique, atteindre des objectifs scientifiques et mieux assurer leur sécurité nationale. Cela a créé un écosystème complexe, propre à générer des avantages très importants, mais qui suscite également une certaine compétition. L'espace n'est pas à l'abri des conflits sur la Terre, et il peut, de manière imprévisible, aggraver les crises au sol, voire être l'étincelle qui en déclenche une.

Au cours des dernières décennies, de nombreuses initiatives ont été lancées pour parvenir à maîtriser ces risques en négociant pour fixer des limites d'un commun accord. Nombreuses sont les délégations présentes ici aujourd'hui qui ont déployé des efforts novateurs et inlassables pour faire avancer cette question. Je leur en suis reconnaissante. Quoi qu'il en soit, les efforts internationaux n'ont pas encore abouti à un ensemble substantiel de limites, qu'il s'agisse des armes déployées dans l'espace, des armes antisatellites, ou des comportements qui pourraient s'avérer dangereux. Mais c'est un effort important et nous devons donc continuer d'essayer, nous devons poursuivre la concertation, et nous devons continuer d'envisager cette question sous des angles nouveaux.

À l'appui de ce qui, j'espère, sera une discussion imaginative et vivante aujourd'hui, j'ai pensé consacrer un peu de temps à une brève présentation des tendances technologiques et à un examen des possibilités et difficultés qu'elles présentent dans cette recherche d'un avenir sans danger dans l'espace. Puisqu'il s'agit d'une présentation animée, personne ne devrait s'endormir. C'est l'unique thème scientifique que j'aborderai aujourd'hui. Pour rester dans l'espace, un objet doit subir une force égale mais contraire à la gravité, à savoir la force centripète, générée par la trajectoire rapide de l'objet autour de la Terre. C'est un équilibre extrêmement subtil. Pour être en orbite, un objet doit se déplacer à une grande vitesse; les satellites en orbite terrestre basse – ceux qui sont les plus proches de nous – doivent se déplacer à environ 7,5 kilomètres par seconde, soit 30 fois la vitesse d'un avion à réaction. La diapositive actuelle illustre un tel déplacement. La sphère bleue représente la Terre. Le satellite sur l'orbite intérieure va plus vite que le satellite plus éloigné. Ce

que je voudrais que les membres de la Commission comprennent, c'est que les satellites se déplacent rapidement, mais de manière prévisible.

Cela a plusieurs conséquences. La première, c'est que même si, d'instinct, on imagine que l'espace représente une position stratégique sans égale qu'il faut occuper en premier et défendre, c'est faux. Sur Terre, nous connaissons le concept de position de supériorité, c'est-à-dire qu'on peut voir beaucoup plus loin depuis une place fortifiée sur une colline, place qu'une seule force peut occuper. Une position de supériorité peut permettre à ceux qui l'occupent de se cacher de la vue de leur ennemi. Mais cela n'est pas vrai dans l'espace. Les satellites d'observation de la Terre sont généralement en orbite terrestre basse pour être aussi proches que possible de la surface de la Terre. Ils sont très nombreux; on compte plus de 400 satellites d'observation de la Terre en orbite, comme celui qui a produit l'image que nous voyons à présent, du bâtiment où nous sommes réunis aujourd'hui.

Puisque la Terre tourne sous l'orbite, le satellite peut voir la totalité de la Terre en temps opportun. Mais les membres observeront qu'il y a plus d'un angle de vue avantageux ici. De nombreux satellites peuvent partager une même orbite, et il existe de nombreuses variations de ces orbites. Cette position de supériorité est donc largement disponible, et il y a suffisamment de place pour que tout le monde y cohabite. En l'occurrence, tout le monde doit cohabiter.

Parce que les satellites d'observation de la Terre fournissent des services de renseignement et d'imagerie cruciaux, notamment pour la gestion des ressources, et en particulier dans les zones reculées, ils peuvent servir à confirmer que les acteurs respectent leurs engagements en matière de bonne intendance de l'environnement. On peut imaginer le pouvoir que recèlent la téléphonie et les services Internet par satellite pour transformer les économies sous-développées et assurer des communications fiables en cas de catastrophes naturelles qui auraient anéanti les réseaux terrestres.

S'il est considéré qu'une fortification sur une colline procure également un avantage parce que son occupant peut se cacher de l'ennemi, ce n'est pas le cas d'un point élevé dans l'espace. En fait, il existe peu d'endroits sur Terre où il est aussi difficile de se cacher que dans l'espace. Les orbites des satellites sont facilement calculées et leurs positions futures sont

prévisibles. Ils peuvent être facilement observés depuis le sol par des radars et de puissants télescopes optiques.

La présente diapositive montre une station de poursuite optique au sol, mais il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de disposer de matériel sophistiqué pour suivre la trajectoire d'un satellite. Même des amateurs munis de jumelles peuvent la suivre sans problème depuis leur jardin. Voilà pourquoi les satellites peuvent être perçus comme étant vulnérables à des attaques, mais ils nous offrent également la possibilité de vérifier par observation directe le respect de nombreux types de normes et règles.

Imaginer l'espace comme un point élevé militaire peut nous induire en erreur d'autres façons. L'idée selon laquelle l'espace pourrait être utilisé pour lancer une attaque directe contre le sol peut être très dangereuse et déstabilisatrice – et mobilise à juste titre notre attention –, mais il s'agit d'un usage de l'espace très peu probable pour des raisons techniques. Il faut une énorme quantité d'énergie pour mettre des objets en orbite. Seul un petit pourcentage de la masse de l'Atlas V que l'on peut voir en haut de la diapositive à l'écran est utilisé pour lancer le satellite. Il faut 45 tonnes de combustible pour mettre un satellite d'une tonne en orbite. Une fois en orbite, une arme ne va pas tout simplement retomber sur Terre. Il faut environ la même quantité d'énergie pour le ralentissement, et ce combustible doit être transporté avec le satellite. Voilà pourquoi, même si c'est une des technologies qui capte l'imaginaire depuis longtemps et est certainement très dangereuse, elle a également très peu de chances d'être utilisée.

En outre, les objets dans l'espace se déplacent rapidement par rapport au sol. Par conséquent, si on a besoin de déployer une capacité rapidement, il en faudra plusieurs, ce qui devient rapidement très onéreux. Dans la diapositive à l'écran, l'animation montre une constellation de satellites de navigation GPS. Lorsque les satellites deviennent visibles en Amérique du Nord, leurs lignes de vue s'allument en violet. Il faut au moins 24 satellites pour en avoir un nombre suffisant en vue pour que le système fonctionne. La mise en orbite d'armes qui seraient utilisées pour cibler la Terre coûte extrêmement cher et n'offre aucun avantage. C'est pourquoi, même si l'idée d'armes spatiales ciblant la Terre et de défenses spatiales de missiles balistiques semble ne jamais disparaître complètement, mobilise fortement notre attention et peut être très déstabilisatrice, ces dispositifs ne sont pas très utiles. Il s'agit donc d'un

domaine dans lequel les États pourraient négocier des mesures contraignantes.

Une fois qu'un objet est mis en orbite, il reste en place à moins d'être détruit, comme je l'ai déjà dit. Il est important de s'en souvenir. Si un satellite est brisé en mille morceaux parce que son réservoir de carburant a explosé ou a été visé par une arme, les milliers de débris restent en orbite, se déplaçant à la même vitesse élevée que le satellite initial, et ils peuvent y rester pendant des décennies, voire des siècles, ce qui peut créer un environnement très dangereux pour d'autres satellites. C'est là un grave problème. Cette diapositive montre une animation illustrant l'augmentation rapide du nombre de débris dans l'espace depuis le début de l'ère spatiale. Il y a lieu de noter que les points ne sont pas à l'échelle. Ce que montre cette diapositive, c'est que le comportement d'un acteur dans l'espace touche tous les autres utilisateurs de l'espace. On ne peut sécuriser ses satellites sans la coopération des autres. Nous sommes tous dans le même bateau.

En ce qui concerne les possibilités et les solutions, je pense qu'il faut une multitude d'approches pour sécuriser l'espace. Beaucoup peut être fait pour résoudre les différents problèmes en mettant en place des normes et en les renforçant, et en reconnaissant et consolidant les orientations fournies par le droit international. Ce ne sera sans doute pas suffisant pour assurer la sécurité à long terme de l'environnement spatial. Certaines technologies et certains comportements devront être abordés dans le cadre des négociations sur les mesures contraignantes, et il est indispensable que la communauté œuvrant à la maîtrise des armements et au désarmement y accorde son attention.

Une question qui se pose est donc de savoir quelles sont les contraintes juridiques qui existent actuellement dans le cadre du régime de l'espace extra-atmosphérique. Selon le cadre juridique applicable au milieu spatial, certains usages de l'espace sont compatibles avec le principe cardinal de son utilisation à des fins pacifiques, tel qu'énoncé dans le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967. Toutefois, le droit ne mentionne pas expressément l'ouverture et la conduite d'hostilités liées à l'espace, et il existe peu de pratique des États en la matière.

Un projet de la société civile, intitulé MILAMOS (Manual on International Law Applicable to Military Uses of Outer Space), a pour objectif d'élaborer un

manuel largement accepté qui précise les règles fondamentales s'appliquant à l'usage de l'espace à des fins militaires par les acteurs tant étatiques que non étatiques en temps de paix comme en période de tension ou de conflit armé déclaré. Le manuel est destiné aux professionnels militaires, aux décideurs et aux organisations non gouvernementales, et il est conçu pour être pratique et accessible. Le projet est parrainé par le Centre de recherche en droit aérien et spatial de l'Université McGill (Canada), l'Unité de recherche en droit militaire et éthique de l'Université d'Adélaïde, (Australie) et l'Université d'Exeter (Royaume-Uni). Ce groupe international d'environ 40 experts comprend des universitaires, des praticiens et des experts techniques, dont moi-même, ainsi que des observateurs gouvernementaux et non gouvernementaux, comme par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge.

Bien qu'il existe un ensemble de règles détaillées régissant le déclenchement et la conduite des conflits armés sur Terre, l'interprétation et l'application de ces règles à l'espace n'ont jamais été complètement ni objectivement examinées ni exposées avec autorité. Tant que ce ne sera pas le cas, il y a un risque que certains États en déduisent à tort qu'il n'y a pas de restrictions juridiques ou que certains principes sont discrétionnaires. Dans tout conflit qui pourrait éclater, il est important que les acteurs spatiaux reconnaissent que l'espace n'est pas une frontière de non-droit. Nous nous réjouissons à l'idée de présenter ce document à la communauté internationale dans deux ans, et j'invite tous les membres à ne pas hésiter à poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir.

J'ai une dernière observation concernant la communauté internationale. Le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique est une excellente occasion pour nous comme pour les États dépositaires du Traité et les utilisateurs de l'espace de prendre les devants et d'organiser une réunion, voire une conférence d'examen afin de débattre de la manière dont les différents États envisagent l'équilibre entre la liberté d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, la prise en compte adéquate des autres acteurs et l'utilisation de l'espace au profit de l'humanité tout entière. Une autre possibilité serait d'examiner la meilleure façon de mettre en œuvre les excellentes propositions relatives aux mesures de transparence et de confiance, qui ont été élaborées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. À défaut,

une nouvelle génération d'États spatiaux ou la société civile jouera le rôle de chef de file. L'idée selon laquelle l'espace doit être fondamentalement utilisé à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité tout entière doit être réaffirmée dans les faits et les discours, et les principes fondamentaux du Traité doivent être développés afin de relever les nouveaux défis qui se posent à nous.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Grego de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Daniela Genta, Vice-Présidente d'Airbus Defence and Space, qui fera une déclaration commune avec M^{me} Joanne Wheeler, responsable de programmes chez Project Ploughshares, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence.

M^{me} Genta (Airbus Defence and Space) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter le point de vue de l'industrie, alors que nous facilitons la fusion des nouvelles technologies et des modèles d'affaires pour élargir l'accès à l'espace, et d'expliquer comment notre secteur souhaite coopérer avec divers acteurs institutionnels, notamment le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, conformément au régime juridique applicable aux activités spatiales.

L'année dernière, Airbus a adopté les objectifs de développement durable en tant qu'initiative cadre de responsabilité sociale des entreprises et a chargé DNV GL, un chef de file dans le domaine de la certification mondiale, d'effectuer une cartographie indépendante de nos activités. Cette cartographie a permis de déterminer que, par ses opérations commerciales, Airbus soutient activement huit objectifs de développement durable, dont l'objectif 16 relatif à la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Ce processus est toujours en cours, la prochaine étape étant de mesurer les indicateurs clefs de résultats en ce qui concerne notre contribution à la réalisation des objectifs.

Les activités d'Airbus liées à l'espace extra-atmosphérique figurent parmi les plus importantes de son portefeuille. Les technologies et programmes spatiaux sont des éléments déterminants dans la réalisation des 17 objectifs. Un rapport publié récemment par le Groupe de travail sur les technologies dans l'espace et dans la haute atmosphère de la Commission « Le large bande au service du développement durable », intitulé « Identifying the potential of new communications

technologies for sustainable development » (Identifier le potentiel des nouvelles technologies de la communication pour le développement durable), décrit les avantages technologiques et « l'explosion de capacités » résultant des technologies spatiales, en particulier en orbite basse, ce qui jouera un rôle critique pour relier les « 4 autres milliards de personnes non connectées » et aider à réaliser les objectifs de développement durable.

La technologie satellitaire est utilisée pour surveiller les changements dans l'environnement, permettre aux gouvernements et aux organismes publics de mieux comprendre comment utiliser les données provenant de diverses sources, y compris une toute nouvelle génération de constellations de satellites comme le programme européen Copernicus Sentinel. Les économies potentielles apportées par la surveillance de l'environnement ont toujours été une des raisons d'être du programme Copernicus. Nous estimons que chaque euro investi dans la surveillance de l'environnement produira un rendement de 10 euros pour la société.

En tant qu'industrie participant aux activités spatiales, nous attendons avec intérêt l'occasion spéciale offerte par le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et nous attachons la plus haute importance à la Déclaration de Dubaï, publiée en novembre 2016 lors du Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, qui décrit les quatre piliers du programme « Espace 2030 ». Les participants au Forum ont pris tout particulièrement note des progrès réalisés tout récemment dans le domaine de la technologie spatiale. Nous avons joué un rôle clef à cet égard en tant qu'industrie et sommes au cœur de la quatrième révolution industrielle, grâce à l'automatisation de la fabrication des engins spatiaux et à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. Nous avons apporté des contributions dans le cadre des quatre piliers du programme « Espace 2030 », notamment en matière de renforcement de la coopération, y compris avec le secteur privé. En effet, nous mettons l'accent sur l'économie spatiale, où les nouvelles technologies spatiales peuvent permettre de créer une toute nouvelle économie en orbite. Nous accordons beaucoup d'attention à l'accessibilité de l'espace, pour améliorer la portée et la fiabilité de l'accès à l'espace et à l'infrastructure pour les nouveaux usagers, ainsi qu'à la société spatiale, où les nouvelles constellations

apportent à l'humanité une connectivité fluide et des avantages en termes d'observation à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, la Déclaration de Dubaï évoque et souligne l'importance du renforcement des capacités régionales. À cet égard, nous continuons de participer activement aux initiatives menées par l'Agence spatiale européenne relatives à l'économie spatiale. L'Agence spatiale européenne et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) sont des membres fondateurs du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux (IADC), aux côtés de 13 autres agences spatiales dans le monde. Pour garantir la compétitivité de l'industrie européenne dans la mise en œuvre de mesures de réduction des débris, l'Agence spatiale israélienne a lancé l'initiative Espace propre, qui a mis en œuvre un programme connu sous le nom de projet Satellite propre. Le projet e.Deorbit, la première mission opérationnelle de l'Agence spatiale européenne pour l'enlèvement stratégique des débris, a été lancé en faisant fond sur une approche visant à assurer la coordination entre les fabricants de systèmes et d'équipements pour ce qui est du développement et de la mise en œuvre de techniques innovantes d'atténuation des débris telles que les systèmes en orbite, les équipements démontables et les solutions de passivation. La première phase de la mission, Space Tug, vise à stabiliser la multiplication des débris spatiaux, en vue de développer des éco-conceptions pour le vaisseau spatial que nous fabriquons.

Space Tug utilisera de façon innovante les plates formes satellitaires prêtes à l'emploi avec des modèles de service robotique. Ce programme entamera sa phase de mise en œuvre, avec un financement initial provenant exclusivement du secteur privé. Il est néanmoins prêt à coopérer avec l'Agence spatiale européenne et d'autres partenaires institutionnels et privés. Nous allons lancer plusieurs missions en vue d'avancer sur la voie de la mise en place d'une véritable économie en orbite permettant de fournir des services de bout en bout, notamment le ravitaillement des satellites géostationnaires pour prolonger la durée de vie des engins spatiaux en service, la transmission d'images de l'environnement spatial aux engins spatiaux en orbite, ou encore une participation plus active à l'enlèvement des débris.

Une autre initiative que nous avons entreprise conjointement avec l'Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale autrichienne permet d'améliorer l'accès à la station spatiale internationale. Nous avons mis au point une nouvelle plate-forme spatiale

qui servira de charge utile extérieure du module de laboratoire européen Columbus. Un accord a été conclu avec l'Agence spatiale européenne, au titre duquel Bartolomeo, du nom du frère de Christophe Colomb, peut permettre d'améliorer l'accès à la station spatiale internationale. Bartolomeo a été mis au point et sera exploité en partenariat avec l'Agence spatiale israélienne et la NASA et offrira la possibilité de placer 12 charges utiles extérieures à bord du module. Aujourd'hui, aller sur la station spatiale internationale peut prendre beaucoup de temps et est réservé aux participants des États membres de la station spatiale internationale. Avec cette initiative, nous offrons un service d'évaluation de bout en bout de la station spatiale internationale afin de rationaliser et de simplifier l'accès à ses capacités au profit de nouveaux usagers.

Il ne fait aucun doute que les débris spatiaux jouent un rôle clef pour garantir un accès durable à l'espace à long terme. C'est un problème important qu'il faut aborder juridiquement en formulant des réglementations non coercitives. C'est ce que nous appelons « le droit souple ». Je pense à la résolution 62/217, aux lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par l'IADC et à la norme 24113 :2011 de l'Organisation internationale de normalisation. Toutefois, aucune de ces mesures n'est contraignante. Nous pouvons les appuyer en ayant recours aux innovations technologiques de l'industrie, ou les faire appliquer au moyen des lois spatiales nationales adoptées par les gouvernements et par le système national d'octroi de licences pour les opérations spatiales et les opérateurs de satellites. En parallèle, l'industrie participe à l'élaboration de règles techniques spécifiques qui sont parfois liées aux lois spatiales nationales ou aux conditions d'octroi de licences, en particulier pour les constellations. Ces règles portent sur des aspects tels que la conception de constellations, la conception d'engins spatiaux et les opérations en orbite. Toutefois, l'industrie va plus loin, car nos relations avec nos clients donnent lieu à des obligations contractuelles en ce qui concerne la façon dont nous concevons les engins spatiaux et dont nous prévoyons leurs opérations, qui bien entendu doivent être menées conformément aux directives techniques.

Dans cet environnement, un élément clef est la responsabilité des États, la responsabilité civile et la compétence en ce qui concerne l'exploitation de vastes constellations qui, depuis 2015, sont devenues un important fait nouveau et sont considérées comme

la contribution la plus importante que l'espace puisse apporter à la société aujourd'hui.

Nous avons entendu dire à plusieurs reprises aujourd'hui que le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique a été célébré il y a deux jours. Quatre autres grands traités internationaux sur l'espace élargissent la portée du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. La responsabilité internationale qui incombe aux États à l'égard de leurs activités nationales est d'une importance capitale pour le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, que ces activités soient menées par des organismes publics ou par des opérateurs commerciaux privés. Les activités des entités privées exigent l'autorisation et la surveillance continue des États individuels. Par conséquent, les États prêtent appui aux opérateurs privés et commerciaux en adoptant des législations nationales relatives à l'espace et des cadres pour l'octroi de licences.

L'année dernière, la Commission européenne a confié à un acteur externe une étude sur le droit spatial en Europe. Cette étude a mis en évidence le fait que les nations qui mènent des activités commerciales dans l'espace en utilisant des opérateurs de satellites ont été les premières à appliquer des législations nationales relatives à l'espace et d'autres mesures qui correspondent également aux aspects du Traité de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui régit l'accès aux ressources des fréquences du spectre et qui est toujours pleinement conforme aux principes du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

L'un des principaux aspects de la législation nationale relative au cadre juridique international du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ce sont les exigences de responsabilité et d'assurance civile. En général, le droit de l'espace oblige les opérateurs d'octroi de licences à prendre des assurances responsabilité afin de dédommager les tiers qui ont subi un préjudice causé par des objets spatiaux sous leur contrôle. Cette assurance couvre normalement les préjudices sur la Terre, car tout dommage survenu dans l'espace est couvert par une politique de responsabilité illimitée prise en charge par les opérateurs de satellites du secteur privé.

L'examen de diverses législations nationales relatives à l'espace montre qu'il existe divers aspects obligatoires liés à la responsabilité civile. En Europe, les pays qui ont adopté des législations relatives à l'espace ou mis en place un cadre particulier en ce qui concerne les concessions accordées aux opérateurs privés rendent

parfois obligatoire l'assurance responsabilité civile pour les opérateurs commerciaux et, à d'autres moments, ils décident que cette assurance n'est pas obligatoire. Le seuil varie également en fonction de l'assurance.

En Italie et en Espagne, par exemple, il n'est pas nécessaire d'établir une responsabilité civile. La principale raison en est que les opérateurs d'activités spatiales continuent de recevoir un appui solide de la part du gouvernement. Mais tous ces aspects ont été mis en place avec un seul engin spatial à l'esprit, alors qu'aujourd'hui, nous assistons au développement de vastes constellations avec des milliers de satellites et d'un grand nombre d'activités qui y sont liées. En conséquence, certains de ces aspects ne sont pas adaptés aux derniers progrès de la technologie.

Une troisième question découlant du droit international est celle de la mise en œuvre de l'octroi de licences au niveau national. Nous comprenons qu'une perspective internationale doit être intégrée dans les cadres juridiques nationaux, ce qui, à son tour, doit encourager et stimuler l'investissement, l'esprit d'entreprise et l'innovation dans l'industrie, garantissant ainsi que les nouvelles technologies peuvent être commercialisées. Nous comprenons également que les nations et les gouvernements doivent appliquer le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ce qui est nécessaire pour limiter la responsabilité de l'État, tout en protégeant également le Trésor public. Dans ce cadre, nous voyons dans les nouvelles technologies spatiales un catalyseur pour le développement et la transformation des réglementations et des politiques, en particulier au niveau national. Il faut une phase de transition appropriée pour mettre en œuvre les changements nécessaires.

Des réglementations technologiques spécifiques sont nécessaires, en particulier pour couvrir les aspects liés à l'atténuation des débris spatiaux, par exemple, par l'intermédiaire de prescriptions en matière d'octroi de licences. En France, dans la législation spatiale nationale, il existe des décrets qui couvrent les aspects techniques et énoncent des règles strictes pour la prise en compte par l'industrie de ces aspects techniques, ce qui accroît le coût des opérations et de la production. À ce jour, cependant, il n'y a pas eu d'accord sur les critères de rentrée des objets d'observation en orbites terrestres basses après 25 années en orbite. D'une manière générale, l'espace est une industrie de pointe, qui suscite l'innovation et sert de catalyseur pour l'octroi de licences et le développement, non pas nécessairement

en raison des cadres internationaux, mais plutôt grâce, en fait, à la législation et aux réglementations nationales.

En tant qu'entreprise du secteur privé, nous sommes très favorables à la mise en place de normes contraignantes dont les avantages l'emportent sur les risques, en particulier en ce qui concerne la création d'un registre des objets, l'assurance responsabilité civile et la protection des investissements. Nous comprenons que nous influons sur l'évolution des réglementations et du droit de l'espace, et nous en prenons la responsabilité. Nous appuyons et encourageons fortement le développement de codes de pratiques exemplaires et de solutions qui peuvent également déboucher sur des avancées technologiques donnant naissance à des normes internationales.

Enfin, nous soulignons la nécessité de maintenir un accès à long terme au spectre des fréquences radioélectriques pour les activités spatiales, en particulier pour les services d'observation. Les réglementations de l'UIT, qui prennent la forme d'un traité, sont réexaminées tous les quatre ans, afin de garantir qu'elles restent en phase avec l'évolution des technologies. La prochaine Conférence mondiale des radiocommunications donnera, en particulier, une occasion de réexaminer et de mettre à jour les réglementations qui s'appliquent spécifiquement à l'attribution de fréquences aux constellations mises en service.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jessica West, de Project Ploughshares.

M^{me} West (Project Ploughshares) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Jessica West. Je suis chargée du projet Indice de sécurité spatiale, une initiative visant à contribuer à la transparence, à la confiance et à la responsabilisation grâce à l'élaboration d'un rapport annuel, complet et basé sur des faits, concernant l'état de la sécurité dans l'espace. Je consacre la plus grande partie de mon temps à suivre les travaux de la Première Commission et à en rendre compte. C'est véritablement un honneur que d'être invitée à participer à la présente séance.

Mon exposé d'aujourd'hui est fondé sur l'expérience que j'ai acquise en travaillant avec le projet Indice de sécurité spatiale, mais je tiens à souligner que les opinions exprimées sont les miennes. Ce projet représente un document objectif, neutre sur le plan politique, alors que mon exposé ne l'est pas tout à fait.

À cet égard, je saisis l'occasion de me trouver à la tribune pour annoncer la sortie officielle du dernier rapport sur l'Indice de sécurité spatiale, que je viens de recevoir cette semaine. Mardi prochain, nous organiserons durant la pause déjeuner une rencontre qui bénéficie du soutien généreux du Gouvernement canadien. Nous aurons l'occasion d'entendre quelques mots de la bouche de l'Ambassadrice du Canada, M^{me} Rosemary McCarney. L'exposé que je présenterai sera différent de celle d'aujourd'hui, et je distribuerai gratuitement des exemplaires du rapport complet.

Ma déclaration aujourd'hui portera principalement sur les tendances de la gouvernance dans l'espace, et sur leur rapport avec les principes fondamentaux du Traité sur l'espace extra-atmosphérique – le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes –, lequel a mis en place un régime de sécurité en assurant l'équilibre entre aspirations et retenue, grâce à l'accent mis sur la coopération internationale, l'intégrité du milieu et divers aspects liés à la non-militarisation de l'espace.

Je passerai brièvement en revue les principales difficultés auxquelles se heurte la sécurité dans l'espace, en insistant particulièrement sur les effets de l'instabilité stratégique contemporaine, avant d'aborder les tendances de la gouvernance spatiale. Je note que nous ne sommes pas, aujourd'hui, face à une absence d'efforts pour garantir la sécurité dans l'espace, mais plutôt à une diversité d'orientations suivies par plusieurs acteurs différents. Mon message principal est que le rôle de l'ONU est de canaliser ces efforts et de préserver la cohérence du régime de gouvernance dans l'espace.

Pour commencer, je voudrais donner une définition complète de la sécurité dans l'espace, laquelle ne devrait pas être une nouveauté pour les membres. Il s'agit notamment de la sûreté des opérations, de la sécurité des moyens spatiaux et de l'accès à l'espace, ainsi que de la viabilité du milieu spatial. Ces trois éléments sont nécessaires pour obtenir une sécurité suffisante dans l'espace. J'avancerai toutefois l'idée que l'incapacité actuelle à répondre aux préoccupations sécuritaires concrètes ayant trait à la sécurité nationale et à un risque de guerre dans l'espace constitue le maillon faible de cette équation aujourd'hui, et porte préjudice aux autres efforts déployés dans les domaines de la sûreté et de la viabilité.

Il me semble que, d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, l'accès à l'espace est florissant. Cela est dû en grande partie au succès du Traité sur l'espace extra-atmosphérique s'agissant de mettre en place et d'entretenir un milieu sûr pour une interaction stable. Les orateurs précédents ont bien rendu compte des changements intervenus dans la manière dont l'espace est utilisé et dans la gamme des acteurs qui l'utilisent, ainsi que dans l'évolution des capacités technologiques. Ce que je veux globalement dire ici, c'est que ces changements s'accompagnent de problèmes nouveaux, mais également anciens à bien des égards, comme la viabilité environnementale, les complexités croissantes associées à la sûreté des opérations, et le fait d'avoir affaire à des utilisations et des utilisateurs nouveaux. Mais je voudrais mettre tout particulièrement en lumière l'instabilité stratégique.

Le risque de guerre dans l'espace va croissant. Nous avons entendu Laura Grego parler de diverses évolutions technologiques qui s'inscrivent dans cette dynamique. Toutefois, à mon avis, ce risque est encore aggravé par les faits nouveaux qui surviennent sur le plan politique. Il s'agit notamment des tensions géopolitiques accrues, des démonstrations de capacités technologiques, d'une volonté croissante de concevoir l'espace extra-atmosphérique comme un domaine dans lequel il est possible de livrer une guerre et de l'incapacité persistante à convenir de nouvelles restrictions à l'emploi de la force dans l'espace.

Quant aux diverses menaces qui pèsent sur la sécurité, la sûreté et la viabilité de l'espace, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire davantage pour renforcer les principales valeurs inhérentes au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ainsi que la sécurité dans l'espace. J'ai souvent eu le privilège de travailler sur ce projet avec l'ancien ambassadeur Paul Meyer qui, pour expliquer cette nécessité, se sert d'une comparaison avec une bicyclette : nous devons continuer de pédaler si nous voulons continuer d'avancer. Puisqu'il n'est pas parmi nous aujourd'hui, je vais en profiter pour modifier légèrement cette métaphore en suggérant que la gouvernance s'apparente plutôt à un groupe de personnes enchaînées les unes aux autres. En effet, parler d'une bicyclette présuppose une communauté d'objectif, de direction et d'effort, mais dans le cas de personnes enchaînées, chacune peut individuellement suivre sa propre orientation – certaines peuvent être très avancées alors que d'autres sont à la traîne, tandis que d'autres encore peuvent tout simplement être parties dans le mauvais sens. Nous ne pourrions progresser qu'en nous

tirant lentement les uns les autres et en tentant d'avancer ensemble dans une direction commune. Il me semble que c'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui.

Pour ce qui est des tendances de la gouvernance dans l'espace, il se passe à l'évidence beaucoup de choses actuellement, et pas uniquement à l'échelle mondiale. Les politiques nationales ont des répercussions importantes. Charity Weeden et Daniela Genta ont toutes deux parlé de certaines des manières dont les États élaborent des lois qui influent sur la gouvernance dans l'espace extra-atmosphérique. Le secteur privé joue un rôle de partenaire de plus en plus marqué en matière de gouvernance; Charity en a parlé. Les contributions de la société civile et du monde universitaire sont également très importantes à cet égard. Des projets tels que MILAMOS – Manual on International Law Applicable to Military Uses of Outer Space (Manuel sur le droit international applicable aux utilisations militaires de l'espace extra-atmosphérique) – et mon propre projet, qui visent à rendre plus clairs et plus transparents les débats politiques et à promouvoir une diplomatie de la deuxième voie, neutre et propice à des pourparlers, sont un important aspect de ce processus.

C'est pourquoi, à mon avis, le risque n'est pas tant l'absence de gouvernance s'agissant de la sécurité dans l'espace, mais une fragmentation des efforts susceptible d'éroder l'universalité du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ainsi que le risque de voir la chaîne qui nous unit se briser. Je crois que le rôle de l'ONU doit être de préserver la cohérence et de guider notre chaîne vers l'avant, dans une même direction.

L'aptitude de l'ONU à diriger dans le domaine de la gouvernance de l'espace est elle aussi quelque peu fragmentée. Assurément, certains éléments de la sécurité dans l'espace bénéficient d'une belle dynamique, en particulier les aspects sûreté et viabilité, mais elle pâtit de l'incapacité à désamorcer les tensions concernant la sécurité nationale et l'emploi de la force dans l'espace.

Les perspectives actuelles en matière de sécurité et de viabilité suscitent un optimisme prudent, en particulier quand on considère les travaux en cours du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui fonctionne par consensus et qui se consacre à l'élaboration de directives volontaires réunissant les pratiques optimales bien établies. Il est rassurant de constater que de nouvelles questions, telles que l'extraction des ressources naturelles, sont abordées. L'intérêt des travaux accomplis ici est illustré par le nombre croissant d'États qui rejoignent cette

organisation et qui veulent prendre part à ce processus. La principale préoccupation concerne peut-être le risque que les activités dans l'espace ne progressent plus vite que la capacité de cet organe à élaborer des directives, auquel cas il aurait à répondre à des faits accomplis dans l'espace.

De la même manière, le Bureau des affaires spatiales a un rôle à jouer dans la gouvernance de l'espace à l'échelle mondiale. Il tient le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique dont nous avons entendu parler tout à l'heure. Il existe également plusieurs programmes axés sur l'universalisation des avantages de l'espace, laquelle est indispensable pour atteindre les objectifs du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. C'est un centre d'intérêt de plus en plus marqué pour la coopération internationale, qui est, véritablement, la clef de voûte de la paix et de la prospérité.

Les efforts destinés à atténuer les tensions géopolitiques liées à l'éventualité d'une course aux armements ou d'une guerre dans l'espace semblent actuellement ne pas aboutir. La Conférence du désarmement est dans l'impasse depuis de si nombreuses années que j'en ai perdu le compte. Les efforts portant sur l'élaboration d'un traité interdisant les armements ou l'emploi de la force dans l'espace ont créé des divisions et ont quelque peu manqué de souplesse. Ceux visant à élaborer un code de conduite volontaire se sont désintégrés. J'ai entendu dire qu'ils pourraient être relancés, mais nous n'avons aucune certitude.

Néanmoins, il convient de noter qu'il existe des éléments clairs de consensus sur cette question, qui peuvent et doivent servir de base à de nouveaux efforts sur ce front, en particulier pour ce qui est de l'accord sur les mesures de transparence et de confiance et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Chaque année, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité des résolutions sur ces questions.

Deux nouvelles initiatives possibles présentées cette année visent à faire fond sur ce consensus. La première concerne les débats à la Commission du désarmement sur un document de travail commun des États-Unis, de la Russie et de la Chine qui a pour objectif de promouvoir des efforts concrets en vue de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Je pense que ce serait une excellente idée, qui serait bien accueillie par la

communauté internationale comme par la société civile. La nécessité de renforcer la confiance et d'améliorer la transparence est reconnue par tous, et il serait opportun de trouver un moyen d'institutionnaliser les progrès. Qui plus est, la Commission du désarmement est un organe universel, et c'est précisément le manque d'universalité qui a entravé d'autres efforts sur la sécurité de l'espace.

Je pense qu'il serait particulièrement utile que les programmes militaires soient plus transparents, étant donné la confidentialité excessive qui continue de les entourer, parfois jusqu'à l'absurde, pour être franche. Nous pouvons voir les satellites, et il y a beaucoup d'informations librement accessibles sur un grand nombre d'activités spatiales militaires qui ne sont pas nécessairement mises à disposition par les États. Réduire cette confidentialité constituerait un pas important sur la voie de la confiance et de la transparence.

La semaine dernière, la Chine et la Russie ont évoqué une initiative visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Encore une fois, la résolution sur cette question est adoptée à l'unanimité chaque année. Par conséquent, trouver un cadre qui permette d'étudier plus avant cette question dans une autre enceinte que la Conférence du désarmement serait, je crois, également une contribution bienvenue à ce débat.

L'idéal serait que ces deux initiatives se renforcent l'une l'autre à long terme. La majorité des États préfèrent clairement la maîtrise des armements, et les efforts déployés par le passé pour limiter l'emploi d'armes dans l'espace ont beaucoup renforcé la stabilité stratégique. Dans le même temps, toutefois, il est nécessaire d'instaurer la confiance dans les relations qui sont requises pour mettre en place ces restrictions. Ces deux processus doivent par ailleurs prévoir les moyens de suivre les progrès et de garantir la responsabilité afin de maintenir l'intégrité du processus ainsi que la dynamique engagée.

Dans l'ensemble, il est nécessaire de renforcer la coordination des efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies afin que les diverses composantes de l'espace que sont la sûreté, la sécurité et la viabilité soient traitées ensemble. Je crois que cela est généralement admis, et il est encourageant de voir que les efforts vont dans ce sens. Il est également important que les organismes des Nations Unies continuent de soutenir les efforts en matière de gouvernance qui sont déployés au niveau national, ainsi qu'avec le secteur

privé et la société civile, afin de maintenir la cohérence des différentes évolutions en cours.

Enfin, je pense que l'ONU a un rôle important à jouer en encourageant une retenue stratégique au niveau national. Que l'on s'occupe de la chaîne ou de la bicyclette, les bicyclettes ont des chaînes et, en fin de compte, nous sommes tous concernés et nous subirons les résultats collectivement.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Au nom des Coprésidents et des délégations, je voudrais remercier les intervenantes de leurs déclarations d'aujourd'hui. Nous avons trouvé très stimulant que ce soient toutes des femmes, car nous sommes convaincus qu'entre leurs mains, l'espace sera plus sûr pour nous tous. Nous les félicitons du brio avec lequel elles ont présenté leurs idées.

Nous allons maintenant commencer le débat. Comme il est de nature interactive, il n'y a pas de liste d'orateurs. Les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent appuyer sur le bouton du microphone sur les consoles. Notre temps pour cette réunion est limité, je demande donc à toutes les délégations de s'en tenir à des déclarations brèves et limitées à trois minutes, au maximum. À cet égard, j'encourage les délégations à prononcer une version abrégée de leurs déclarations et, le cas échéant, à remettre au secrétariat une copie du texte intégral pour publication sur le portail Papersmart. Comme indiqué précédemment, un résumé par les Coprésidents de la table ronde et du dialogue interactif sera élaboré et publié.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie les Présidents des Première et Quatrième Commissions de la tenue de cette séance conjointe. Nous nous félicitons de l'excellente qualité des remarques faites par les intervenants. À la lumière de leurs déclarations, ma délégation souhaite formuler les observations suivantes.

L'espace extra-atmosphérique est un domaine international qui est dans l'intérêt de toute l'humanité et fait partie de notre patrimoine commun. Comme il a été dit par les intervenants, le développement de la technologie spatiale au cours des dernières années a entraîné des défis pour la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Dans le même temps, le risque d'armement de l'espace persiste, ce qui constitue la menace la plus fondamentale à laquelle nous sommes confrontés en matière de sécurité dans l'espace.

De nombreux intervenants ont mentionné la gouvernance mondiale dans ce domaine. Nous pensons que les efforts doivent être axés sur les préoccupations suivantes afin d'améliorer la gouvernance mondiale.

En ce qui concerne la première préoccupation, nous devons respecter le régime juridique actuel et les principes en vigueur dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et veiller aux utilisations pacifiques de l'espace. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les autres régimes juridiques et principes existants ont joué un rôle important pour maintenir le caractère pacifique des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. Premièrement, le Traité établit des principes fondamentaux sur les utilisations de l'espace. Deuxièmement, il interdit catégoriquement le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace et définit clairement l'objectif de préserver le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les moyens d'y parvenir. Troisièmement, le Traité en tant qu'instrument juridique, est un exemple dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace et a donc joué un rôle important dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et la réglementation des comportements dans ce milieu.

Comme l'a dit la Directrice du Bureau des affaires spatiales, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique est notre « Constitution » et notre charte pour le maintien de l'ordre juridique dans l'espace, et son universalité doit être renforcée.

En ce qui concerne notre deuxième préoccupation, nous devons négocier un instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique afin de combler les lacunes qui existent dans le régime juridique international relatif à l'espace extra-atmosphérique. Le Traité n'interdit que le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace, mais pas celui d'autres types d'armes. Avec le développement des technologies spatiales et de leurs applications, certains systèmes d'armes spatiales sont prêts à être déployés et pourraient être utilisés en temps de guerre. Cela démontre qu'il y a une tendance croissante à l'armement de l'espace extra-atmosphérique. De toute évidence, la communauté internationale doit renforcer le régime juridique international régissant l'espace extra-atmosphérique et combler ses lacunes et ses failles.

La Chine et la Russie ont présenté conjointement, à la Conférence du désarmement à Genève, un projet

de résolution portant sur un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Dans le même temps, compte tenu de l'importance de cette question, la Chine et la Russie recommandent l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution y relative cette année et la création d'un groupe d'experts gouvernementaux. Ce groupe tiendrait des réunions de deux semaines chacune à New York et à Genève en 2018 et 2019, consacrées à la prévention de l'armement de l'espace et à l'établissement d'un régime et d'instruments juridiques internationaux. Ce groupe d'experts gouvernementaux devrait soumettre un rapport.

Le projet de résolution proposé permettra de renforcer le consensus sur cette question et de créer les conditions nécessaires pour la poursuite des négociations sur le projet de traité. Une fois que la Conférence du désarmement aura adopté un programme de travail complet et équilibré et entamé des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, elle prendra le relais du groupe d'experts gouvernementaux, qui cessera ses travaux. Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui de tous les États.

Notre troisième préoccupation concerne la nécessité de renforcer les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. La Chine estime que des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalisables peuvent permettre de renforcer la confiance mutuelle, empêcher les erreurs d'appréciation, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace et compléter utilement les efforts déployés pour prévenir le déploiement d'armes et la course aux armements dans l'espace. Certaines mesures de transparence et de confiance peuvent contribuer au renforcement de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique et à l'élaboration de mesures de vérification. Toutefois, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ont inévitablement leurs limites et ne doivent pas se substituer à la négociation d'un instrument juridique sur la maîtrise des armements dans l'espace.

Quatrièmement, nous devons promouvoir la viabilité des activités spatiales. La Chine espère que toutes les parties négocieront les instruments juridiques pertinents afin de préserver la sécurité dans l'espace et de promouvoir la viabilité des activités spatiale.

Enfin, l'ONU et les autres institutions compétentes doivent jouer pleinement leur rôle. Tout à l'heure, M^{me} Jessica West a évoqué le rôle de l'ONU et des institutions compétentes dans ce domaine. Nous nous félicitons de ses observations. Comme toujours, la Chine continuera à participer aux efforts déployés dans le cadre de l'ONU relativement à l'espace extra-atmosphérique. À notre avis, dans les circonstances actuelles, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Conférence du désarmement doivent redoubler d'efforts et jouer un rôle plus important pour renforcer la sécurité dans l'espace.

Le Président chinois Xi Jinping a mis en avant un concept important, visant à construire une communauté de destin pour l'humanité, afin de parvenir à un développement avantageux pour tous. Ce destin commun est particulièrement important en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Tous les pays, grands ou petits, doivent participer et contribuer aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et en tirer profit. Les grandes nations spatiales ont la responsabilité de fournir un bien public en aidant les pays aux capacités spatiales limitées ou inexistantes à profiter des avantages et des bienfaits des utilisations pacifiques de l'espace.

Au fil des ans, la Première et la Quatrième Commissions ont consenti des efforts considérables et obtenu des résultats significatifs dans ce domaine. La Chine continuera d'appuyer les travaux de l'ONU dans ce domaine et apportera sa propre contribution à la paix et à la stabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux délégations de bien vouloir respecter le temps de parole, qui est de trois minutes. Lorsqu'il ne reste plus qu'une minute de temps de parole, le voyant du microphone commence à clignoter. Je rappelle également que le système pour la demande de parole est automatique. Lorsque on appuie sur le bouton, cela s'affiche à l'écran.

M^{me} Guitton (France) : Mon pays s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Union européenne plus tard et remercie chaleureusement les intervenants pour leurs très intéressantes interventions. Je résumerai les interventions en fait par deux mots : rupture et continuité. Le point de rupture avec la situation que nous connaissions vis-à-vis de l'espace il y a 50 ans est évident et a été rappelé. Son utilisation se fait désormais par et pour le bénéfice d'un bien plus grand nombre. Elle

n'est plus réservée ni aux militaires ni aux scientifiques, ni ne peut être résumée par une course aux technologies ou à l'exploration.

L'espace est donc aujourd'hui plus ouvert et plus stratégique pour chacun d'entre nous, tant nos activités quotidiennes sont aujourd'hui dépendantes de l'espace. Mais s'il y a rupture du contexte, il y a aussi continuité des enjeux. Tout d'abord, garantir l'accès à l'espace. Cet accès s'est certes démocratisé, avec le développement de satellites plus légers et la réduction des coûts au lancement, mais la question s'est renouvelée. Il s'agit moins de garantir l'accès de tous à l'espace que son accès durable.

Comment prévenir les risques de collision, de prolifération des débris dans un environnement où le nombre d'objets est croissant et les acteurs diversifiés? Dans ce domaine, qui se rapporte pour une part à la gestion du trafic spatial, nous devons agir de manière pragmatique, en nous donnant des lignes de conduites intelligibles et applicables par tous. Le travail que conduit le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) depuis près de 10 ans va à cet égard dans le bon sens et nous souhaitons qu'il puisse aboutir à la prochaine session du Sous-comité scientifique et technique du COPUOS, en février.

De manière générale, les mesures de confiance et de transparence, qui ne sont certes pas juridiquement contraignantes mais créent un standard, un lexique commun, constituent, selon la France, un instrument pragmatique à privilégier pour relever le défi de la sûreté et de la viabilité.

J'ai parlé de l'enjeu de garantir l'accès à l'espace. J'aimerais à présent aborder l'enjeu de garantir l'utilisation pacifique de l'espace. L'espace n'est certes plus le lieu d'affirmation de la rivalité des deux Grands, mais il a gardé sa qualité de frontière stratégique et reste vulnérable à la compétition entre puissances. Dans un contexte de développement et de diffusion rapides de technologies spatiales pertinentes pour des activités de défense, l'objectif que nous nous étions fixé il y a 50 ans de prévenir une course aux armements dans l'espace est plus que jamais d'actualité. Il est ainsi nécessaire de renouveler la réflexion sur ce sujet, qui a pâti du blocage de la Conférence du désarmement, pour permettre aux États de réitérer leurs engagements, dans le cadre et selon les modalités les plus appropriés.

Les interventions des panélistes nous l'ont montré, je crois. Vis-à-vis de ces enjeux, il faut être plus réactifs, en analysant les développements technologiques les plus récents et leurs implications pour le maintien de la viabilité et de la sécurité des activités spatiales. Il nous faut aussi être plus inclusifs, et prendre en compte le rôle joué par les acteurs non étatiques. Nos mondes doivent davantage interagir et trouver les fora pour se parler.

Enfin, il nous faut favoriser la coopération et la régulation pour maximiser les bienfaits que nous pouvons tous retirer de l'espace comme bien commun. C'est pour cela que les rendez-vous comme aujourd'hui, où les commissions de l'Assemblée générale chargées des utilisations pacifiques et du désarmement, où les représentants étatiques et les acteurs privés se rencontrent et échangent, sont indispensables et doivent, de notre point de vue, devenir plus réguliers.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude du Groupe des États arabes aux Coprésidents pour avoir organisé cette importante séance, qui représente une occasion exceptionnelle de garantir la coordination entre les organismes et les institutions des Nations Unies chargés des questions relatives à l'espace, d'autant plus que cette séance a lieu à un moment où il est difficile de distinguer les activités liées à la sécurité et les activités civiles dans le domaine spatial.

Le Groupe des États arabes souscrit également à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'espace joue un rôle de plus en plus important dans plusieurs secteurs de la vie économique, sociale et scientifique des États. Ce rôle s'est intensifié en raison des avancées scientifiques et technologiques, qui nécessitent un environnement propice à la sécurité, à la transparence et à la confiance en ce qui concerne les activités des États dans l'espace. À l'instar d'autres États, les pays arabes aspirent à tirer parti de l'espace afin de répondre à leurs besoins de développement, étant donné que l'espace constitue une possession et un patrimoine communs de l'ensemble de l'humanité.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner une fois encore l'importance absolue que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique restent limitées à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des conventions et traités internationaux qui cherchent à atteindre l'objectif de l'élimination de

la militarisation de l'espace, d'une part, et à garantir sa viabilité, d'autre part. L'objectif est de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité, et de renforcer la coopération internationale sur la base des principes et des obligations connexes.

La militarisation de l'espace est un sujet de préoccupation, étant donné qu'elle pourrait poser de graves menaces susceptibles d'aboutir à un regain ou à une nouvelle course aux armements, ce qui aurait des conséquences très graves pour la paix et la sécurité internationales. Elle aurait également des effets économiques et sociaux négatifs. Pour relever les éventuels défis s'agissant de garantir la sécurité et la viabilité de l'espace, nous soulignons une fois encore nos priorités dans ce contexte, qui sont fondées sur les principes fondamentaux suivants.

Premièrement, toutes les activités dans l'espace doivent être légales et se dérouler sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour garantir les principes d'inclusion et d'universalité, tels qu'énoncés par la Charte des Nations Unies. La règle du consensus international dans ce domaine essentiel doit être appliquée. Deuxièmement, toutes les tentatives visant à réglementer et à organiser les activités dans l'espace extra-atmosphérique doivent avoir pour objectif de préserver les intérêts de tous les peuples et les pays, et ne doivent pas créer des obstacles aux droits inhérents des États à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Troisièmement, l'espace doit être réservé à la paix et préservé de tout type de différend ou de guerre. Il doit être protégé contre une éventuelle course aux armements en y interdisant le déploiement de toute arme défensive ou offensive. En outre, nous avons besoin d'un régime international contraignant pour interdire le déploiement ou l'emploi d'armes dans l'espace. Quatrièmement, il convient de mettre l'accent sur l'importance capitale du renforcement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, ainsi que sur l'inclusion de tous les pays, en particulier ceux en développement et les pays émergents, dans les applications spatiales et leurs bienfaits, afin de répondre aux besoins particuliers de ces pays et renforcer leurs capacités nationales à cet égard.

Le Groupe des États arabes se félicite de la teneur de la Déclaration de Doubaï adoptée lors du premier Forum de haut-niveau ONU/Émirats arabes unis sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable. Ce forum a été organisé en novembre 2016 par les Émirats arabes unis et le Bureau

des affaires spatiales, et ses participants ont souligné l'importance des efforts conjoints visant à garantir l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques à long terme. Ils ont également souligné l'importance de rendre l'espace accessible aux États émergents.

Le Groupe des États arabes salue toute initiative visant à garantir la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique, tant qu'elle tient compte des principes susmentionnés et qu'elle préserve le caractère pacifique de l'espace extra-atmosphérique, afin qu'il ne devienne pas le théâtre d'une course aux armements.

Pour terminer, nous espérons qu'outre les questions de la sécurité et de la viabilité de l'espace extra-atmosphérique, d'autres questions seront incluses dans les futures séances des Première et Quatrième Commissions, telles que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Coprésident (M. Ramírez Carreño) (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Lenoir (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine se rallient à la présente déclaration.

Nous sommes très heureux de participer à la présente séance, et nous saluons chaleureusement les Coprésidents et remercions les experts. Nous voudrions saisir cette occasion pour faire quelques observations.

Tout d'abord, nous voudrions souligner que les activités et les technologies spatiales sont des outils essentiels qui peuvent grandement nous aider à réaliser les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les utilisations de l'espace sont des facteurs de croissance économique et d'innovation, qui contribuent à la compétitivité industrielle, à la création d'emplois et par conséquent, à la réduction de la pauvreté. Ces utilisations peuvent également jouer un rôle déterminant dans la lutte contre les grands défis sociétaux, tels que changements climatiques, la gestion des catastrophes, les soins de santé, l'éducation pour tous et la protection de l'environnement, des ressources rares

et de la biodiversité. Elles sont également importantes pour la prévention et la gestion des conflits et de la criminalité et pour la protection des droits de l'homme.

Deuxièmement, l'Union européenne et ses États membres, comme d'autres, ont développé des capacités spatiales importantes dans les domaines de la navigation mondiale, de l'observation de la Terre et de la recherche, et notre société dépend de plus en plus de ces capacités. Cette dépendance croissante à l'égard de l'espace crée un besoin commun pour un milieu spatial sûr, viable et sécurisé. Nous devons donc associer nos efforts afin de lutter contre les principaux risques, y compris, pour n'en citer que quelques-uns : les débris spatiaux dangereux et le risque de collisions destructrices, la nécessité de partager l'orbite géostationnaire et le spectre des fréquences radioélectriques, et la menace de dégradation ou de destruction délibérée de satellites.

Une fois encore, cela explique pourquoi l'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance au développement et à la mise en œuvre de mesures de transparence et de renforcement de la confiance comme moyen d'améliorer la sécurité et d'assurer la viabilité en matière d'utilisation pacifique de l'espace. Nous appuyons les discussions visant à créer des instruments juridiquement non contraignants qui renforceraient la coopération internationale et créeraient des normes de comportement responsable dans l'ensemble des activités spatiales, renforçant les engagements de non-ingérence en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace, facilitant l'accès équitable à l'espace et améliorant la transparence des activités spatiales.

Nous appuyons également la poursuite des travaux sur la prévention d'une course aux armements et sur une vision commune des principes existants en matière de gouvernance mondiale de l'espace, ce qui permettrait de prévenir les conflits et de promouvoir la coopération internationale.

Enfin, nous appuyons fermement l'action très importante menée par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a conclu ses négociations sur une première série de directives en 2016. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Président et tous les partenaires pour mener à bien les négociations au sein du Groupe de travail avant la date limite fixée à juin 2018.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : Je vais répondre à deux des questions et thèmes qui ont été proposés à titre indicatif dans le programme, ainsi qu'à certaines des observations formulées par les experts ce matin.

La première question portait sur le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et sur la façon de parvenir à son universalisation. Nous convenons tous que tous les acteurs de l'espace doivent, y compris dans la poursuite de leurs activités, se conformer au cadre juridique international applicable actuellement aux activités spatiales et à ses quatre principaux instruments, y compris le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. L'adhésion universelle à ces traités et à leurs principes est une référence importante pour la communauté internationale alors qu'elle s'attelle à définir de nouvelles normes et nouveaux comportements pour régir les nouvelles activités dans l'espace.

En tant que Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), le Canada encourage tous les États membres du COPUOS qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur l'espace extra-atmosphérique afin que nous puissions consolider ce régime juridique international qui régit actuellement l'espace extra-atmosphérique. Après cinquante ans, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique reste un fondement solide pour permettre à l'action de la communauté internationale d'aller même au-delà de ce que le Traité lui-même aborde, de manière que nous puissions continuer à développer le régime en vigueur et à répondre aux nouvelles innovations et technologies. Nous avançons grâce à des mesures volontaires qui contribuent à consolider les normes internationales de comportement dont ont parlé certains des intervenants ce matin. Elles instaurent un climat de confiance absolument nécessaire pour l'élaboration future de mesures juridiquement contraignantes régissant l'espace.

Que pouvons-nous faire pour faire prévaloir une utilisation sûre et durable de l'espace? Que ce soit dans cette salle, au niveau multilatéral et dans les groupes régionaux, les États peuvent engager des discussions ciblées sur les questions qui sont les plus urgentes à leur sens. Nous pourrions peut-être inscrire l'espace à l'ordre du jour international, afin d'appeler l'attention sur la nécessité de définir des utilisations pacifiques

de l'espace dont nous pouvons tous bénéficier – pas uniquement les nations qui sont actuellement présentes dans l'espace, mais aussi les nations qui sont en train de se forger une présence et celles qui seront présentes dans l'avenir.

Nous pouvons également orienter les débats de manière à encourager des discussions franches sur les tendances actuelles et émergentes et sur ce qu'elles impliquent pour les États Membres, leurs gouvernements, leurs industries et leurs citoyens. Au niveau régional ou interrégional, les organisations peuvent être encouragées à promouvoir la recherche et l'analyse. Comme l'a mentionné M^{me} West, le 17 octobre, nous aurons le plaisir de lancer le rapport Indice de sécurité spatiale 2017, qui aborde quatre thèmes reflétant l'interdépendance croissante, les vulnérabilités mutuelles et les synergies présentées par l'espace dont tous les intervenants ont parlé. Qu'il me soit permis de répéter que les nouvelles adhésions au Traité garantissent que ce dernier ne perd rien de sa pertinence et que ses principes fondamentaux continuent de servir nos intérêts à tous.

Mon deuxième point concerne le régime juridique et la gouvernance mondiale. Je voudrais mettre en garde contre le fait que l'absence de consensus sur le code de conduite international pour les activités menées dans l'espace nous empêche de promouvoir les idées inscrites dans ce code qui avaient suscité un appui. Au contraire, envisageons d'autres mesures concrètes pour encourager à élaborer un code de la route clair pour l'utilisation de l'espace.

Les nations spatiales doivent renforcer leur coopération, élaborer des mesures de transparence et de confiance et, surtout, mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). En mars dernier, le Canada a remis son rapport, et nous espérons qu'il aidera les membres à comprendre les activités spatiales menées par le Canada. Nous tenons à encourager les autres pays à appliquer ces mesures de confiance et de transparence dans les plus brefs délais.

Dernier point : nous progressons également dans l'élaboration de directives du COPUOS portant sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Ces directives cherchent à répondre à un large éventail de questions très concrètes, notamment la prévention, l'atténuation et l'enlèvement des débris spatiaux; les régimes réglementaires; les activités dans l'espace;

les conseils à l'intention des nouveaux acteurs dans le domaine spatial; la météorologie spatiale et le développement durable. Elles seront également une composante importante des efforts visant à définir un comportement responsable dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, en plus de contribuer à garantir que l'utilisation de l'espace puisse être viable. Nous encourageons donc tous les États à collaborer avec le Canada, en sa qualité de Président en exercice du COPUOS, pour qu'il puisse mener à bien ce travail d'ici à juin 2018 et présenter le recueil final de directives volontaires à l'Assemblée générale en vue de son adoption en 2018.

Enfin, il nous faut tenir davantage de séances comme celle-ci. Cette séance conjointe de la Première Commission et de la Quatrième Commission est en elle-même un pas dans la bonne direction, une initiative qui promeut la transparence et une mesure de confiance.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à souligner, en premier lieu, que cette séance conjointe de la Première Commission et de la Quatrième Commission, consacrée aux utilisations pacifiques de l'espace revêt une importance particulière pour la délégation vénézuélienne, car elle coïncide avec le soixantième anniversaire du lancement du satellite Spoutnik, qui a ouvert la voie aux avancées dans l'espace. Dans le même temps, nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui régit l'exploration et l'utilisation de l'espace.

Nous sommes conscients des progrès majeurs qui ont été accomplis dans ce domaine. Toutefois, nous ne pouvons ignorer certains risques auxquels l'humanité est confrontée, du fait des activités croissantes de militarisation de l'espace qui, d'une manière ou d'une autre, pourraient avoir une incidence négative sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale et, en particulier, les organes chargés de cette question, ont un rôle fondamental à jouer concernant la négociation de mesures et d'accords internationaux visant à empêcher l'humanité de se lancer dans une course aux armements dans l'espace.

De même, notre délégation est préoccupée par le fait que certaines activités spatiales ont été orientées de manière à porter atteinte aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier la souveraineté des pays, du fait du déploiement de satellites espions et de la mise en œuvre d'autres

mesures visant à intercepter les communications. En conséquence, la délégation vénézuélienne juge très importante l'initiative promue par les délégations russe et chinoise concernant la négociation d'un traité sur la prévention du déclenchement d'une course aux armements dans l'espace.

Le Venezuela considère que la coopération internationale est fondamentale pour promouvoir le développement des pays dans ce domaine et nous estimons donc indispensable la coopération avec ces pays, qui ont accompli d'énormes progrès dans ce secteur. C'est pourquoi nous insistons sur la coopération que nous développons avec le Gouvernement de la République populaire de Chine, qui nous a permis de mettre en place trois satellites en orbite : le satellite Simón Bolívar, en orbite depuis 2008, le satellite Francisco de Miranda, lancé en 2012 et, plus récemment, le satellite Sucre. Ces initiatives ont pour but de promouvoir la coopération, l'indépendance économique et le développement durable de notre pays.

Enfin, nous tenons à rappeler que notre délégation est toute prête à collaborer et à coopérer à la réalisation des objectifs qui nous ont réunis ici aujourd'hui : les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la promotion de la coopération pour le bien de l'humanité, dans le cadre du respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de cette séance conjointe consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, séance qui marque également le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et nous remercions les Coprésidents et les intervenants. Nous avons prêté une attention toute particulière cette année, compte tenu du fait que le Gouvernement australien a récemment annoncé son intention de créer une agence spatiale nationale. Nous apprécions à leur juste valeur les réflexions utiles que nous avons entendues concernant le régime juridique de l'espace.

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, clef de voûte du régime en place, interdit de déployer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique; mais, à ce jour, il n'existe aucune interdiction concernant le déploiement d'armes classiques dans l'espace, ni le positionnement d'armes antisatellites au sol. Si nous sommes disposés à négocier de nouveaux traités juridiquement contraignants par la suite, nous estimons que la communauté internationale

devrait, en tant que priorité immédiate, s'attacher à l'élaboration de mesures de transparence et de confiance non contraignantes et vérifiables.

La Commission du désarmement de l'ONU, organe délibérant, spécialisé et universel du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, devrait examiner ces questions dès la prochaine session. Nous appuyons la proposition faite à cet égard par la Russie, la Chine et les États-Unis tendant à faire en sorte que ces débats aient lieu à la Commission du désarmement. Si, au cours des discussions à la Commission du désarmement, il était recommandé d'envisager un instrument juridiquement contraignant, la Conférence du désarmement pourrait alors se saisir de la question.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'États Membres s'intéressant à l'espace, nous avons également vu que le nombre d'acteurs du secteur privé augmentait lui aussi. Nous estimons que ces acteurs doivent être pleinement mobilisés dans l'élaboration d'une politique spatiale, s'agissant notamment de la question critique de l'enlèvement des débris spatiaux. Nous serions heureux que les intervenants nous fassent part de leurs réflexions supplémentaires à cet égard, en s'appuyant sur ce qui a déjà été dit, concernant la meilleure manière d'associer le secteur privé à l'élaboration d'une politique spatiale.

M. Tene (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés partage le désir de la communauté internationale de renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et pour le bien de tous les États, quel que soit leur degré de développement social, économique ou scientifique. Le Mouvement reconnaît les intérêts communs de l'humanité et les droits inaliénables, légitimes et souverains de tous les États d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Il insiste par ailleurs sur l'importance fondamentale de respecter strictement les accords de limitation des armements et de désarmement existants pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, y compris les accords bilatéraux, et le régime juridique en vigueur relatif à l'utilisation de l'espace.

Le Mouvement des pays non alignés demeure préoccupé par le développement de systèmes de missiles antibalistiques et par la menace d'un armement et d'une

militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il réitère son appel en faveur du lancement de négociations à la Conférence du désarmement sur un instrument universel juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui reste une priorité.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'insister sur la nécessité d'une approche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire de la question des missiles dans tous ses aspects dans le cadre de négociations multilatérales au sein de l'ONU. Toute initiative sur cette question doit prendre en considération les préoccupations en matière de sécurité de tous les États et leur droit naturel à une utilisation pacifique des technologies spatiales.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Coprésidents et, en particulier, les intervenants de leurs exposés très intéressants et éclairants. Nous nous félicitons de l'initiative de tenir le présent débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux questions liées à l'espace extra-atmosphérique.

Le Pakistan partage la préoccupation à l'égard de la menace croissante qui pèse sur la sécurité et la viabilité de l'espace. Il est impératif d'éviter que cet environnement ne devienne un nouveau théâtre de conflit et de le préserver pour des activités exclusivement pacifiques. Nous sommes attachés au respect du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de 1967, qui a reconnu que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devaient se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, et qu'elles étaient l'apanage de l'humanité tout entière.

Aujourd'hui, l'espace est confrontée à un risque d'armement. Des systèmes antimissiles balistiques et autres technologies militaires de pointe capables d'être déployés dans l'espace sont en train d'être développés. Le régime juridique international régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ne peut apporter de réponse satisfaisante pour faire face à ces risques. Les lacunes devront être comblées par la conclusion d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement. Les mesures de transparence et de confiance et autres initiatives non juridiquement contraignantes, telles que le code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, sont utiles pour promouvoir la confiance

entre les États. Toutefois, ces mesures volontaires ne sauraient se substituer à des obligations juridiquement contraignantes découlant d'un traité.

Le Pakistan a un programme spatial modeste mais en pleine expansion, est partie aux cinq principaux traités multilatéraux sur l'espace et adhère aux cinq ensembles de principes relatifs à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) qui, en sus d'une multitude d'autres questions importantes, s'est attelé à la question de la viabilité à long terme des activités spatiales. Un régime de gouvernance mondiale juridiquement contraignant et global pourrait être le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Le COPUOS a également un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités des pays en développement. Pour ce faire, il faudra assurer l'accès aux données et informations d'origine spatiale et au traitement de celles-ci et garantir à tous les pays la possibilité de participer aux activités connexes.

N'oublions pas non plus que l'espace extra-atmosphérique est le destin commun de l'humanité. À notre avis, les intervenants ont mis le doigt sur le problème lorsqu'ils ont parlé de l'accumulation de débris spatiaux et orbitaux et autres déchets, qui menacent non seulement les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aujourd'hui, mais aussi la sécurité des générations futures, envers lesquelles nous avons indubitablement des obligations.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : La présente table ronde est très utile, et les présentations ont été très intéressantes. Nous espérons en recevoir des copies.

Plus de 50 années se sont écoulées depuis que l'Union soviétique a réussi à lancer le satellite Spoutnik I dans l'espace extra-atmosphérique. Quelques mois plus tard, l'humanité atteignait l'objectif d'aller dans l'espace et de revenir sur Terre en la personne de Youri Gagarine. Ce furent des jours inoubliables. Toutefois, ces progrès scientifiques et techniques, et de nombreux autres ont rapidement commencé à être entachés par la menace d'une course aux armements effrénée qui irait au-delà des limites de la Terre.

Cuba souhaite réaffirmer sa position, à savoir que la militarisation de l'espace serait l'une des plus grandes menaces pour l'avenir du genre humain. L'espace doit être préservé en tant que patrimoine

commun de l'humanité. Nous appelons la communauté internationale à empêcher que l'espace ne devienne le théâtre d'une course aux armements. C'est là le plus grand défi sécuritaire que nous devons affronter et surmonter. La communauté internationale doit orienter ses efforts vers l'utilisation des technologies spatiales pour la prévention et l'atténuation des catastrophes, pour la protection de l'environnement et pour la santé humaine.

Le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a 50 ans, constitue la norme pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Faire en sorte que ce traité et d'autres accords internationaux existants atteignent la pleine universalité doit être un objectif fondamental à atteindre.

La législation internationale actuelle est insuffisante ou lacunaire à de nombreux égards, notamment en ce qui concerne la prévention de la menace de militarisation de l'espace. L'adoption de normes juridiques internationales qui interdisent le déploiement d'armes dans l'espace, en particulier d'armes nucléaires, est le seul moyen de mettre un terme à la militarisation de ce milieu. C'est pourquoi nous réitérons notre appel à tous les États pour qu'ils négocient et adoptent un traité relatif à la prévention et à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. L'initiative de la Russie et de la Chine mérite à cet égard d'être soutenue.

En ce XXI^e siècle, il y a de nombreux objets qui voyagent et d'autres qui volent en permanence dans l'espace : des satellites de recherche et de communication, mais aussi des satellites espions, ainsi que des déchets et autres débris spatiaux. Il faut œuvrer à la viabilité à long terme des activités spatiales et ne pas oublier que cet espace est le patrimoine commun de l'humanité. Tous les États ont le droit d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Tout comme pour les puissances spatiales, les activités spatiales doivent cesser d'être une chimère pour les pays en développement, qui doivent pouvoir utiliser la science et la technologie spatiale pour leur développement socioéconomique.

Il y a d'autres défis à surmonter. Il est indispensable de garantir un accès plus équitable aux bienfaits de la technologie spatiale et de ses applications, afin que les pays en développement puissent eux aussi contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Gudnov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe souhaite la bienvenue aux Coprésidents et est persuadée que, sous leur direction avisée, la présente séance conjointe des Première et Quatrième Commissions sera utile. Nous espérons sincèrement avoir des discussions sérieuses et intéressantes entre les participants. Les thèmes choisis pour notre débat ont une incidence directe sur la très importante tâche d'assurer la sécurité dans l'espace.

Les activités spatiales internationales continueront de fournir de nouvelles raisons aux deux Commissions de coordonner et d'intégrer les objectifs et les tâches qu'elles se sont fixés dans le cadre de la recherche de solutions afin d'assurer la sécurité des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Cependant, une question se pose. Nous nous demandons si les différents États ont une compréhension commune de ce problème, de ses éléments et des décisions qui s'imposent. Nous devrions admettre en toute franchise que tel n'est pas le cas jusqu'à présent. L'absence de consensus est due à de nombreux facteurs et circonstances, y compris politiques, malheureusement. Je voudrais donner un exemple à cet égard. La Russie et les États-Unis d'Amérique ont contribué de manière importante à l'élaboration et à l'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189). Les deux États ont reconnu l'importance des recommandations figurant dans ce rapport et ont exprimé leur intention de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans la pratique. Mais voyons comment cela se passe en réalité. Dans le cadre des négociations au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) sur l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales, la Fédération de Russie a proposé plusieurs options de réglementation pour mettre en œuvre des recommandations afin d'assurer la sécurité des activités spatiales.

À en juger par leurs déclarations et l'approche générale qu'ils ont adoptée durant les négociations, les États-Unis préfèrent qu'une approche différente soit adoptée pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux, qui prévoit l'adoption des mesures appropriées uniquement au niveau national. Les États-Unis n'appuient pas l'idée proposée par la Russie de transformer les recommandations en une réglementation internationale. Cependant, à notre

avis, de nombreuses questions doivent être réglées au moyen d'un régime d'obligations mutuelles.

Il semble que les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés durant les négociations au sein du COPUOS persistent. La réunion intersessions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui s'est tenue à Vienne la semaine dernière, a rapidement révélé qu'un grand nombre d'États n'ont tout simplement aucun intérêt et ne sont pas prêts à élaborer des mesures inclusives pour assurer la sécurité des activités spatiales, et se limitent à faire des déclarations d'intention très générales. Nous avons été franchement frappés par le rejet soudain et catégorique de toute réglementation raisonnable ou concrète portant sur toute une série de problèmes de fond. En particulier, nous ne comprenons pas la position de certaines délégations qui ne reconnaissent pas l'importance de s'abstenir d'utiliser certains moyens ou certaines méthodes en relation avec les activités spatiales qui pourraient avoir une incidence négative sur les installations spatiales et les activités spatiales d'autres participants.

Si l'on n'apporte pas une solution concrète et efficace au problème de la sécurité des opérations dans l'espace, nous ne pourrions pas dire que ces longues négociations ont été couronnées de succès. Nous aurons raté une occasion unique de créer les conditions nécessaires pour que les activités spatiales continuent d'être menées dans un environnement sûr et stable. Nous sommes convaincus que l'existence d'un régime de réglementation en matière de sécurité des opérations spatiales aurait une incidence déterminante sur les possibilités d'évolution des activités spatiales et de leur réglementation. À cet égard, nous avons une question à poser aux intervenants. Un point intéressant a été soulevé dans la déclaration faite par M^{me} Daniela Genta, d'Airbus.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les traités relatifs à l'espace ne doivent pas être nécessairement amendés, les lois et les licences nationales sont des éléments clefs à cet égard.

(l'orateur reprend en russe)

Cela nous surprend et soulève une question. Nous nous demandons si les modifications récentes apportées aux lois nationales de certains États n'ont fait qu'alimenter la confusion et, à notre avis, risquent de créer de nouvelles tensions dans les relations internationales en ce qui concerne certaines activités

spatiales, telles que la recherche et le développement et l'utilisation des ressources spatiales.

Une autre question, peut-être plus importante encore, est qu'il est tout simplement impensable de renforcer le régime de sécurité sur la base du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 en l'absence d'une résolution sur la prévention du déploiement d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace et de l'emploi de la force dans l'espace. Il est donc extrêmement important de parvenir à un consensus sur les moyens de réaliser cet objectif. Dans sa version actualisée de 2014, le projet de traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux est extrêmement utile et pertinent à cet égard. Malheureusement, pour des raisons politiques, quelques États, non contents de faire obstruction à ce projet de traité, ne proposent rien eux-mêmes sur cette question contemporaine très importante.

Étant donné que certaines puissances spatiales importantes ne veulent toujours pas définir un nouveau régime de réglementation des questions liées à la sécurité dans l'espace, on peut très raisonnablement se demander dans quelle mesure il est judicieux de continuer à promouvoir ces efforts à l'ONU, y compris dans le cadre des préparatifs du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE+50, qui a pour slogan accrocheur « la gestion mondiale de l'espace »? Nous proposons de ne pas utiliser ce slogan, car dans les circonstances actuelles, il servira très probablement certains intérêts très spécifiques liés à la géopolitique spatiale.

L'adoption de décisions unilatérales bien connues, d'abord au sein d'une juridiction et maintenant dans deux juridictions, qui ont une incidence sur le statut des ressources minérales de l'espace, a créé un climat d'incertitude sans précédent en ce qui concerne le respect à l'avenir d'un principe fondamental du droit international de l'espace qui veut que l'espace et les corps célestes ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation nationale par aucun moyen. Par « appropriation nationale », nous entendons appropriation par des acteurs étatiques ou privés. La situation est inédite en ce sens qu'un État a donné à ses propres entreprises le droit de développer des ressources qu'il ne possède pas. Nous avons été surpris de constater que seuls quelques États se sont exprimés publiquement sur cette nouveauté plutôt arbitraire. Et pour parler franchement,

de nombreux universitaires ont adopté une position très conciliante. Nous pensons qu'il est hautement probable que d'autres décisions unilatérales inappropriées soient prises à l'avenir. La grande question est de savoir si ce sera dans l'intérêt de la communauté internationale et de la sécurité internationale.

Nous devons agir de façon très scrupuleuse en ce qui concerne les engagements que nous avons pris au titre du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique. Ils constituent la garantie de la stabilité institutionnelle de l'ensemble des activités spatiales. Par conséquent, nous ne devons pas nous fier aux diverses interprétations dites « souples » des principes et normes juridiques qui ne visent qu'à servir des intérêts nationaux fondés sur la cupidité. Le seul moyen sûr de combler de manière fiable et cohérente les lacunes de la réglementation juridique internationale est d'œuvrer de concert pour clarifier les questions qui se posent, le cas échéant, par le dialogue. En d'autres termes, nous devons agir strictement dans le cadre du Traité, et ne pas le contourner, et à notre avis, exclusivement au sein des Nations Unies.

Je voudrais illustrer notre position au moyen d'un exemple concret. Dans l'article IX du Traité de 1967 figure une règle importante s'agissant de s'abstenir de causer une gêne potentiellement nuisible aux activités spatiales. Il ne doit y avoir aucun doute sur son utilité, au moins pour cette raison que depuis 50 ans on a pu ainsi garantir dans l'espace un environnement où les opérations sont menées dans la sécurité et la stabilité. Les dispositions de l'article IX sont-elles idéales? Certainement pas, mais cet article pourrait servir de point de départ pour formuler un accord complet sur la manière dont les États doivent coopérer pour atténuer les interférences nuisibles et répondre aux situations imprévues dans l'espace, et savoir quelles mesures prendre pour faire en sorte que ces situations soient gérables.

La légitime défense dans l'espace est un autre exemple. Beaucoup d'États préfèrent ne pas mentionner ce problème car ils considèrent que la notion même de normes d'autodéfense constitue une menace à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace. Mais il nous faut considérer les circonstances objectives. En vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, la Charte des Nations Unies s'applique, y compris l'Article 51. La principale raison pour soulever cette question tient au fait que les instruments adoptés par certains pays pour leurs activités opérationnelles dans l'espace amènent à considérer de plus en plus la

légitime défense non pas seulement comme une norme de la Charte, mais comme une sorte de norme du droit coutumier, et ces pays vont souvent bien au-delà des critères énoncés clairement dans l'Article 51 pour recourir à la légitime défense. Il s'agit notamment de mesures préventives fondées sur l'hypothèse d'une intention hostile, ce qui s'écarte manifestement de la Charte. Il est d'autre part évident que des hypothèses subjectives deviennent un facteur déterminant de telles décisions.

La Russie a proposé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se penche sur les motifs juridiques de recourir dans un cas hypothétique au droit de légitime défense et des modalités de ce recours, conformément à la Charte dans la mesure où elle s'applique à l'espace. Nous avons fait cette proposition avec l'intention d'examiner et définir ce qui constitue des actions ou intentions hostiles et les moyens de reconnaître cette hostilité. Si nous réussissons à nous mettre d'accord sur ce point, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient alors valider la compréhension mutuelle du concept de légitime défense dans l'espace. Ce serait selon nous un pas vers la transparence et les mesures de confiance dont nous avons tellement entendu parler.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (*parle en anglais*) : La déclaration du dernier orateur a dépassé de plus de 10 minutes la limite de temps stipulée. Avant d'entendre le prochain orateur, je voudrais rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de trois minutes afin de nous permettre d'entendre le plus grand nombre d'orateurs possible dans le temps qui nous reste.

M. Abbani (Algérie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais remercier les Coprésidents d'avoir organisé la séance conjointe d'aujourd'hui, qui nous offre une bonne occasion de nous pencher sur les défis potentiels que pose l'objectif d'une sécurité durable dans l'espace, aussi bien que d'améliorer la coordination entre les organes et institutions des Nations Unies qui s'occupent de l'espace. Je voudrais aussi remercier de leurs précieuses déclarations le représentant du Bureau des affaires de désarmement, la Directrice du Bureau des affaires spatiales et tous les experts.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Yémen, au nom du Groupe des États arabes.

Sans aucun doute, l'espace joue aujourd'hui un rôle important sur de nombreux plans liés à la vie socioéconomique et scientifique des nations, étant donné les progrès scientifiques et technologiques qui plus que jamais exigent que nous offrions un environnement propice à la sécurité, à la transparence et à la confiance concernant les activités des États dans l'espace.

Comme d'autres pays, l'Algérie utilise l'espace pour répondre à ses besoins de développement en harmonie avec son programme spatial Horizon 2020, qui nous sert de référence pour notre politique spatiale et de moyen de soutenir le développement durable en matière de renforcement des capacités industrielles et de satisfaire à nos besoins nationaux dans tous les secteurs, ainsi que de mobiliser le savoir-faire et la technologie pertinents. L'Algérie suit avec grand intérêt toutes les questions y relatives examinées dans les instances internationales et multilatérales, en particulier le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et aux côtés des autres nations contribue à promouvoir des activités spatiales pacifiques et viables.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. L'Algérie souligne donc l'importance de limiter l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques afin d'en garantir la viabilité et de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. À cette fin, il faut promouvoir la coopération internationale conformément aux principes et engagements internationaux pertinents, en particulier à la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de 1963 et au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

La militarisation de l'espace est un problème inquiétant, étant donné le grand risque d'une nouvelle course aux armements avec ses graves incidences potentielles pour la paix et la sécurité internationales, sans parler des possibles effets socioéconomiques négatifs. Afin de répondre aux défis qui pourraient se poser alors que nous nous efforçons d'instaurer une sécurité durable dans l'espace, l'Algérie réaffirme que toutes les activités spatiales devraient être conduites sous l'égide des Nations Unies, afin que tout effort visant à contrôler et réglementer ces activités prenne en considération les intérêts de tous les peuples et toutes les nations, dans le but de ne pas faire obstacle à celles-ci dans l'exercice de leur droit à utiliser l'espace à des fins pacifiques.

L'Algérie souligne aussi l'importance de veiller à ce que l'espace demeure un champ libre de tout conflit, guerre ou éventuelle course aux armements en interdisant d'y placer des armes quelles qu'elles soient. Nous devons aussi envisager de créer des mécanismes internationaux contraignants destinés à interdire le déploiement ou l'utilisation d'armes dans l'espace. Nous nous félicitons de toutes les initiatives visant à instaurer viabilité et sécurité dans l'espace, tant qu'elles y assurent la paix et évitent que l'espace ne devienne le théâtre d'une course aux armements. Dans ce contexte, nous louons l'initiative sino-russe en vue de s'abstenir de placer des armes dans l'espace, prise dans le but de promouvoir le régime juridique en vigueur pour y prévenir une course aux armements.

Pour terminer, mon pays réaffirme l'importance de promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace et de mettre les pays en développement en mesure de bénéficier des activités spatiales et des applications conçues pour répondre à leurs besoins de développement et renforcer leurs capacités.

M. González Aninat (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais parler de quelques-uns des principaux points débattus ici aujourd'hui, sans oublier qu'à mon avis ce n'est pas le lieu approprié pour discuter de certaines initiatives qui sont déjà en cours d'examen dans d'autres instances des Nations Unies. Il vaudrait mieux que nous essayions d'élaborer quelques idées nouvelles en partant de ce qu'ont dit fort intelligemment les intervenants. Par exemple, quelqu'un a fait référence à la question de la responsabilité, disant que le régime de responsabilité devrait être modifié compte tenu du fait qu'il y a maintenant jusqu'à 400 satellites en orbite autour de la Terre. À mon avis, il s'agit d'une situation très dangereuse d'un point de vue juridique, car cela pourrait entraîner une dérive ou introduire un élément perturbateur, au regard des dispositions de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, dans le système de responsabilité objective et, en fin de compte, sans que nous nous en rendions compte, avoir des répercussions sur une autre branche du droit international totalement distincte, qui est celle du droit aéronautique.

En ce qui concerne ce qu'a dit la représentante de l'Union of Concerned Scientists au sujet des satellites d'observation, je dirais que la situation est en fait inverse. Les pays qui ne disposent pas d'une telle capacité satellitaire et qui font l'objet d'observation sont

chaque jour de plus en plus exposés. Ils n'ont pas accès à toutes les données, aux informations, aux connaissances et au savoir-faire, comme le décrit l'UNESCO, obtenus grâce aux satellites d'observation. Il n'y a pas eu de négociations depuis 11 ans en ce qui concerne les satellites qui ont été construits et lancés dans le cadre d'accords négociés dans les années 80. Or, les normes régissant les satellites d'observation devraient être traitées selon une approche beaucoup plus moderne, une approche qui repose sur le savoir scientifique empirique tout en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales et sur le droit international.

L'autre élément que je voudrais mentionner est, qu'en fin de compte, et c'est là où il semble y avoir confusion, l'observation pourrait constituer un délit d'espionnage. Or ce concept n'existe pas. La Convention de La Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre définit l'espionnage comme le fait d'agir clandestinement ou sous de faux prétextes pour recueillir des informations. À partir du moment où les États-Unis n'ont pas émis de réclamation lorsque le premier satellite a été lancé une pratique coutumière s'est instaurée sur cette question, qu'aucun pays au monde n'a remise en question à ce jour. Il n'y a donc pas de délit d'espionnage. Toutefois si on examinait la question en détail, on serait certainement en mesure de classer les satellites précédemment non enregistrés comme des satellites espions qui ne respectent pas par conséquent les normes générales du droit international et du droit international de l'espace.

Enfin, je crois qu'il serait bon de comprendre que la grande faiblesse du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 réside dans la clause de l'article IV sur la démilitarisation partielle, qui interdit la mise en orbite uniquement pour les armes atomiques, et non pour les armes classiques. C'est un problème de taille que nous devons régler, et qui n'est pas tenable non plus du point de vue opérationnel, contrairement à ce que disent certaines délégations qui affirment que la Conférence du désarmement à Genève n'a rien à voir avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Le COPUOS a beaucoup travaillé sur cette question, tout comme le Bureau des affaires spatiales, tandis que la Conférence du désarmement, pour autant que je sache, n'a même pas d'ordre du jour depuis de nombreuses années. Il est impensable que deux organes qui, en fin de compte, se consacrent à la préservation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et qui sont mentionnés comme tels dans le Traité sur

l'espace extra-atmosphérique, ne collaborent pas dans la pratique. Je voudrais donc faire une suggestion tout à fait informelle, mais dont nous pourrions commencer à discuter, à savoir qu'au moins une fois par an, nous tenions une réunion que nous pourrions appeler « bi-structurale » entre la Conférence du désarmement et le Bureau des affaires spatiales.

Enfin, je crois qu'il est extrêmement important d'attirer l'attention sur ce qui est stipulé dans l'introduction du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et dans le préambule de la Charte des Nations Unies, auquel se réfère l'article III du Traité, ainsi que dans la section des buts et principes de la Charte qui fait référence à la rupture de la paix et aux hostilités. Du point de vue juridique, sur quelle base pouvons-nous nous appuyer, ainsi que sur quels éléments politiques et scientifiques? Qu'entendons-nous par rupture de la paix? Une notion qui n'est définie nulle part. Qu'entendons-nous par hostilité? En d'autres termes, il y a plusieurs facteurs qui exigent une nouvelle orientation moderne qu'ils n'ont pas nécessairement. À cet égard, plusieurs initiatives qui ont été proposées me semblent raisonnables et dignes d'appui, mais je n'ai pas eu le temps de les étudier en profondeur.

Je me contenterai donc de faire part ici de quelques préoccupations, car ce qui m'intéresse, c'est que ces préoccupations puissent s'exprimer et que, par exemple, nous puissions, avec tous nos collègues, nous réunir ultérieurement et avoir une conversation informelle avec la représentante d'Airbus Defence and Space, qui a fait une excellente présentation, et avec tous les autres intervenants. Il est déjà très utile toutefois que ces personnes nous aient donné certains éléments doctrinaux à travers les présentations qu'elles ont faites pour que nous puissions créer un climat de plus grand rapprochement et définir des moyens efficaces de promouvoir la confiance dans l'espace, puisque ce sont là certains des objectifs fondamentaux contenus et soutenus dans les principes de l'observation satellitaire de la Terre.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (*parle en anglais*) : Il nous reste quatre orateurs et 15 minutes. Si les délégations ne respectent pas les délais, nous ne pourrions pas entendre tout le monde.

M^{me} Archinard (Suisse) (*parle en anglais*) : La Suisse se félicite de la deuxième réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions et de l'effort qu'elle représente en vue de renforcer le dialogue entre les communautés de l'espace et du désarmement. Ce

dialogue important doit se poursuivre afin de permettre une exploration approfondie des divers défis qui se posent en matière de sécurité et de viabilité de l'espace.

La Suisse est d'avis que les normes internationales et la gouvernance mondiale des activités spatiales doivent être renforcées afin de nous permettre de relever les nouveaux défis qui se posent dans le domaine spatial, qui connaît une évolution rapide. La Suisse salue le travail accompli par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), dont le large éventail d'activités contribue de manière décisive à la paix et à la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. La formulation, au sein de cette instance, de lignes directrices applicables à titre volontaire en vue de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales est un objectif important qu'il conviendrait d'achever en 2018. Les lignes directrices en question comportent notamment des mesures de transparence et de confiance et contribueront à la sûreté et à la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Dans le cadre de cet effort, la Suisse estime que le renforcement du partage de l'information sur les objets et les événements spatiaux au niveau multilatéral sera essentiel pour renforcer la sûreté et la viabilité des opérations spatiales. En proposant un candidat pour présider un nouveau groupe de travail sur cette priorité thématique, la Suisse s'engage à soutenir les travaux futurs du COPUOS dans ce domaine.

En ce qui concerne les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité spatiale, la Suisse estime depuis longtemps que même si l'espace extra-atmosphérique est utilisé à des fins militaires, il ne doit pas devenir une zone d'affrontement militaire. Nous avons tous intérêt à ce que l'espace extra-atmosphérique demeure libre de tout conflit. Il doit rester stable et utilisable à long terme par tous les États. Dans ce domaine, l'élaboration d'instruments internationaux juridiquement contraignants et d'autres non juridiquement contraignants pourrait aller de pair. Par exemple, les instruments juridiquement non contraignants pourraient être des étapes progressives vers des instruments juridiquement contraignants. Une telle approche pourrait apporter des contributions importantes. La Suisse estime qu'il pourrait être très utile d'élaborer des principes de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. Des travaux importants ont été entamés dans ce domaine et pourraient être repris.

En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Suisse reste prête à

soutenir la définition des éléments d'un instrument juridiquement contraignant, qui devrait être large. Prévenir le déploiement d'armes dans l'espace est certes un aspect important, mais les défis vont au-delà, et il convient de débattre de l'emploi de toute forme de force contre les systèmes spatiaux. L'espace ne doit pas devenir une zone de confrontation militaire. Il doit rester libre de tout conflit pour son utilisation à long terme par tous les États.

M. Mazzeo (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine appuie les travaux conjoints de la Première et de la Quatrième Commissions pour traiter des questions en lien étroit avec la viabilité des activités spatiales. Nous sommes très reconnaissants aux intervenants de leurs exposés.

Dans le contexte du cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, il est primordial d'envisager l'article IV du Traité sous un angle large et d'examiner ce que chacune des Commissions peut apporter au non-déploiement d'armes dans l'espace, à la non-militarisation de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi qu'aux questions relatives à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous devons garder à l'esprit les limites de l'article IV, qui interdit les armes de destruction massive et les armes nucléaires, mais pas les armes classiques ou les instruments et pratiques qui pourraient être utilisés comme armes, comme les signaux d'interférence qui peuvent être émis depuis la Terre ou entre satellites, les armes antisatellites ou encore les virus informatiques.

L'Argentine continue d'accorder une attention particulière aux travaux récents de la Commission du désarmement en vue de préparer des recommandations pour promouvoir l'application pratique de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. Nous tenons à souligner que prévenir une course aux armements ou le déploiement d'armes dans l'espace épargnerait de graves dangers à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous insistons sur l'importance de respecter les accords existants et d'établir une terminologie claire sur le caractère illégitime du déploiement d'armes dans l'espace.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales concernant les utilisations pacifiques de l'espace. Cette étude sur la viabilité à long terme des activités spatiales ne doit en aucun cas devenir

un instrument permettant aux États qui possèdent depuis longtemps une technologie spatiale d'imposer des restrictions aux autres pays, qui eux aussi ont le droit légitime de développer et d'utiliser la technologie spatiale. L'état actuel des avancées technologiques signifie que les acteurs privés sont de plus en plus impliqués et il est crucial que nous nous penchions sur les nouvelles questions qui n'ont pas encore été traitées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qui doivent être abordées de façon créative et responsable, en favorisant la collaboration entre les diverses instances qui s'occupent de ces questions. Je crois que la discussion d'aujourd'hui en est un très bon exemple.

M. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) : Je n'ai que quelques commentaires à faire. Premièrement, si nous voulons faire des économies ici à la Quatrième Commission, je suggère d'éliminer le mécanisme qui fait clignoter le petit voyant rouge, car visiblement les États Membres ont décidé de l'ignorer. Je serai donc très bref.

Nous avons fait des progrès non négligeables au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) en ce qui concerne les mesures de confiance et de transparence, comme en témoigne le rapport du Comité (A/72/20) que tous les États Membres ont devant eux. Notre collègue russe a soulevé quelques points auxquels nous aimerions répondre. Premièrement, nous nous sommes effectivement joints à eux pour présenter un projet de résolution sur l'examen des mesures de transparence et de confiance à l'Assemblée générale et nous nous félicitons de cette initiative. Les autres propositions que nous avons faites à la Quatrième Commission et au COPUOS visent toutes à accroître la transparence de nos activités spatiales, et nous pensons que tous les États Membres ici présents devraient les soutenir. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos discussions sur ce que nous pouvons faire pour rendre nos activités spatiales plus transparentes et pour faire en sorte que les États Membres respectent davantage le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dont nous célébrons le cinquantième anniversaire cette année, ainsi que les autres instruments adoptés à l'ONU après l'adoption du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Je pense notamment à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour

des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux principes non contraignants ultérieurs sur la télédétection, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la réduction des débris orbitaux.

Enfin, j'exhorte tous les États Membres ici présents à travailler avec diligence au sein du COPUOS pour mener à bien l'examen des lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, que nous espérons achever en 2018. Ce serait une très grande réalisation pour l'ONU et le COPUOS s'agissant de promouvoir la coopération internationale, la transparence et l'instauration d'un climat de confiance.

M. Varma (Inde) : Je serai très bref. J'ai cinq observations à faire. Tout d'abord, je voudrais remercier tous les intervenants. Ma délégation a toujours appuyé le renforcement de la synergie entre Vienne, Genève et New York sur les questions spatiales et c'est un bon exemple à suivre.

Deuxièmement, nous avons entendu aujourd'hui qu'il n'y a pas de frontières dans l'espace. Il n'y a pas de terrain plus élevé et pas de possibilités pour dissimuler les activités. Les mesures unilatérales visant à renforcer la sécurité dans l'espace peuvent donc avoir un effet boomerang, et nous devons par conséquent travailler en coopération afin d'améliorer la sécurité spatiale pour toutes les nations spatiales et tous les utilisateurs de l'espace.

Troisièmement, il existe un grand nombre de menaces à la sécurité de l'espace. Ces menaces ne sont pas le fait d'un seul camp et nous devons veiller à que la technologie ne devienne pas le prétexte pour militariser l'espace.

Le quatrième point que je tiens à souligner est que les États Membres doivent utiliser les diverses

instances qui s'occupent de la sécurité spatiale – la Commission du désarmement, où nous espérons qu'un nouveau point sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace sera inscrit à l'ordre du jour, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, où des travaux précieux sont réalisés sur la viabilité à long terme des activités spatiales, la Première Commission, l'Union internationale des télécommunications et, surtout, la Conférence du désarmement à Genève – pour développer plus avant les normes sur les activités spatiales et renforcer le régime international en vigueur concernant l'espace extra-atmosphérique.

Enfin, et j'en viens au sujet de notre réunion de cette année. Je pense que c'est là une occasion importante d'unir nos forces pour prévenir une course inutile aux armements dans l'espace, grâce à une action de la Première Commission. À cet égard, ma délégation se félicite de la possibilité d'entamer les travaux sur les éléments d'un instrument international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en liaison avec les travaux de la Conférence du désarmement, où l'espace est un point central de l'ordre du jour.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti aujourd'hui. Avant de conclure nos travaux ce matin, je voudrais remercier toutes les délégations ainsi que tous les intervenants pour leurs déclarations très éclairantes sur le sujet et les thèmes de notre débat conjointe. Je suis également reconnaissant de la coopération et de l'appui que m'a apportés mon collègue, l'Ambassadeur Rafael Darío Ramírez Carreño, de la République bolivarienne du Venezuela, pour coprésider la séance.

La séance est levée à 13 heures.